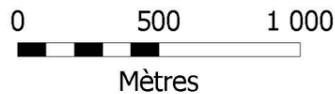


Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

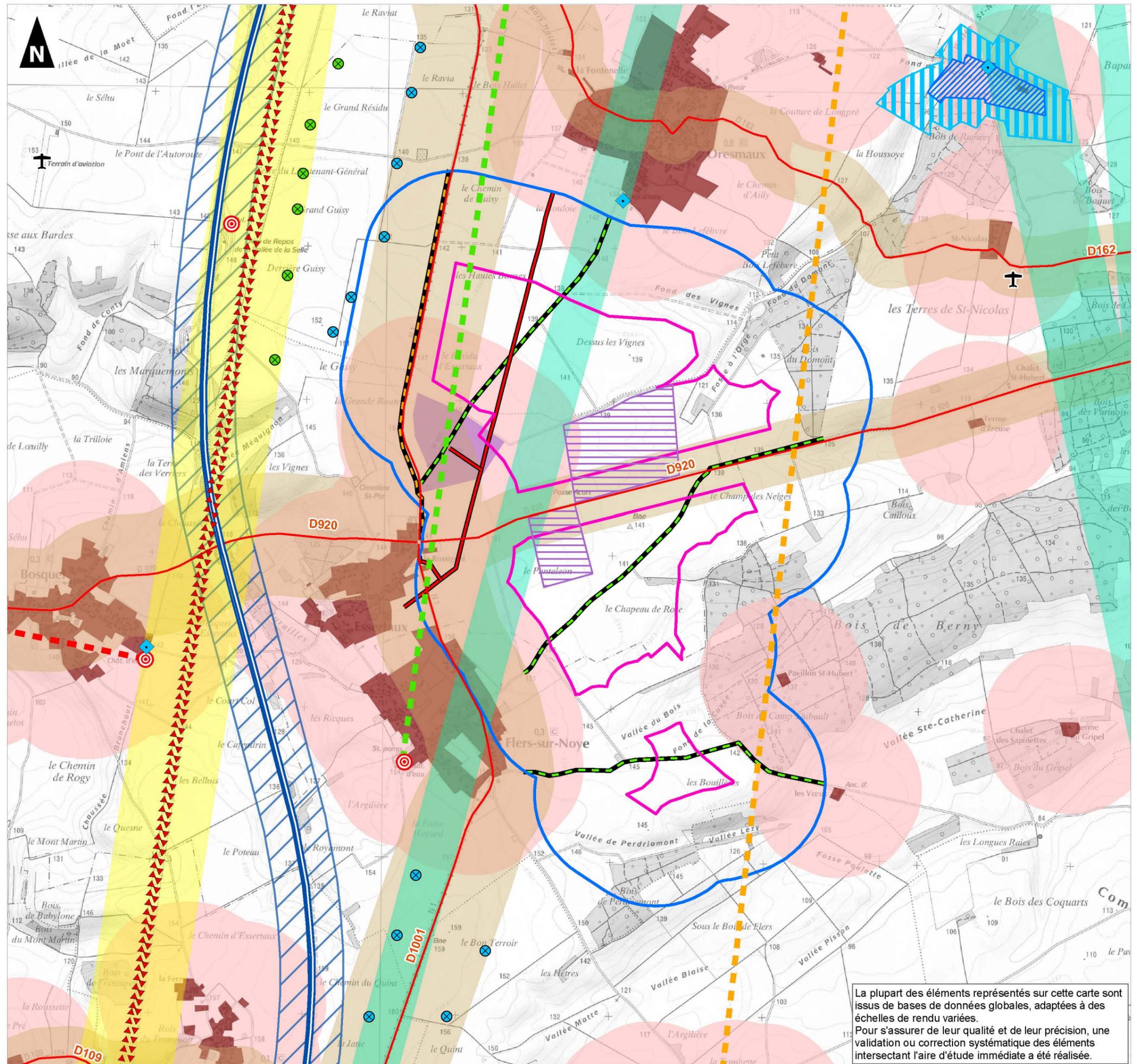
Synthèse des contraintes techniques, physiques et humaines

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Limite communale
- CONTRAINTES HUMAINES**
- Zones d'habitat ou à vocation d'habitat
- Zone économique ou à vocation de développement économique
- Zone tampon de 500 m autour des zones d'habitat ou à vocation d'habitat et/ou à vocation économique
- CONTRAINTES TECHNIQUES**
- Zone de présomption de prescription archéologique de niveau 3 intersectant la ZIP
- Captages d'alimentation en eau potable:**
- ◆ Captage
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Infrastructures de transport :**
- Autoroute A16
- Départementale
- Zone tampon de 200 m autour de l'A16
- Zone tampon de 200 et 400 m autour des RD
- Réseaux de transport d'électricité :**
- ▶▶▶▶ Ligne électrique (400kV)
- Zone tampon de 280 m autour des lignes électriques
- Réseaux de distribution d'électricité :**
- Réseau aérien
- Réseau souterrain
- Infrastructures et réseaux de télécommunication :**
- ◎ Antenne
- Faisceau Free
- Faisceau Orange
- Réseau souterrain
- Faisceau SFR
- Contexte éolien**
- ⊗ Eolienne construite
- ⊗ Eolienne accordée
- Servitudes aéronautiques :**
- ✈ Aérodromes et pistes ULM



1:25 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



La plupart des éléments représentés sur cette carte sont issus de bases de données globales, adaptées à des échelles de rendu variées. Pour s'assurer de leur qualité et de leur précision, une validation ou correction systématique des éléments intersectant l'aire d'étude immédiate a été réalisée.

MILIEU NATUREL

Habitats & Flore

Les **enjeux floristiques** de l'aire d'étude immédiate sont **très faibles pour les parcelles agricoles ainsi que les chemins agricoles les traversant, faibles pour les chemins enherbés, modérés pour les prairies et boisements et forts pour la pelouse calcaire.**

Avifaune

Les inventaires dédiés à l'avifaune ont permis de couvrir l'ensemble du cycle biologique. Les résultats, ont permis de hiérarchiser l'aire d'étude immédiate en différents niveaux d'enjeux.

Ainsi, les enjeux avifaunistiques sont qualifiés de :

- **faibles pour la plaine agricole, hormis les deux secteurs de nidification de l'Œdicnème criard,**
- **modérés pour les secteurs de nidification de l'Œdicnème criard et en périphérie des secteurs à enjeux forts (200 mètres des boisements, 150 mètres des haies),**
- **forts au niveau du « Bois du Domont », du « Bois de Berny » et « Bois de Perdriamont ».**

Chiroptères

Les inventaires dédiés aux chiroptères ont permis de couvrir l'ensemble du cycle biologique. Les résultats, ont permis de hiérarchiser l'aire d'étude immédiate en différents niveaux d'enjeux.

Les enjeux liés aux Chiroptères sont :

- **très faibles pour la majeure partie de l'aire d'étude immédiate, à savoir les parcelles agricoles ;**
- **faibles pour les chemins agricoles ;**
- **modérés pour les haies et les prairies ainsi que certaines zones tampon (de 200 m autour des secteurs à enjeux forts, entre 200 et 250 m des zones à enjeux très forts et 50 m des corridors dans le prolongement des bois) ;**
- **forts pour les bosquets, les corridors dans le prolongement des bois et certaines zones tampon (200 m des secteurs à enjeux très forts) ;**
- **très forts pour les bois du Domont, de Berny et de Perdriamont, propices à l'accueil de gîtes.**

Autre faune

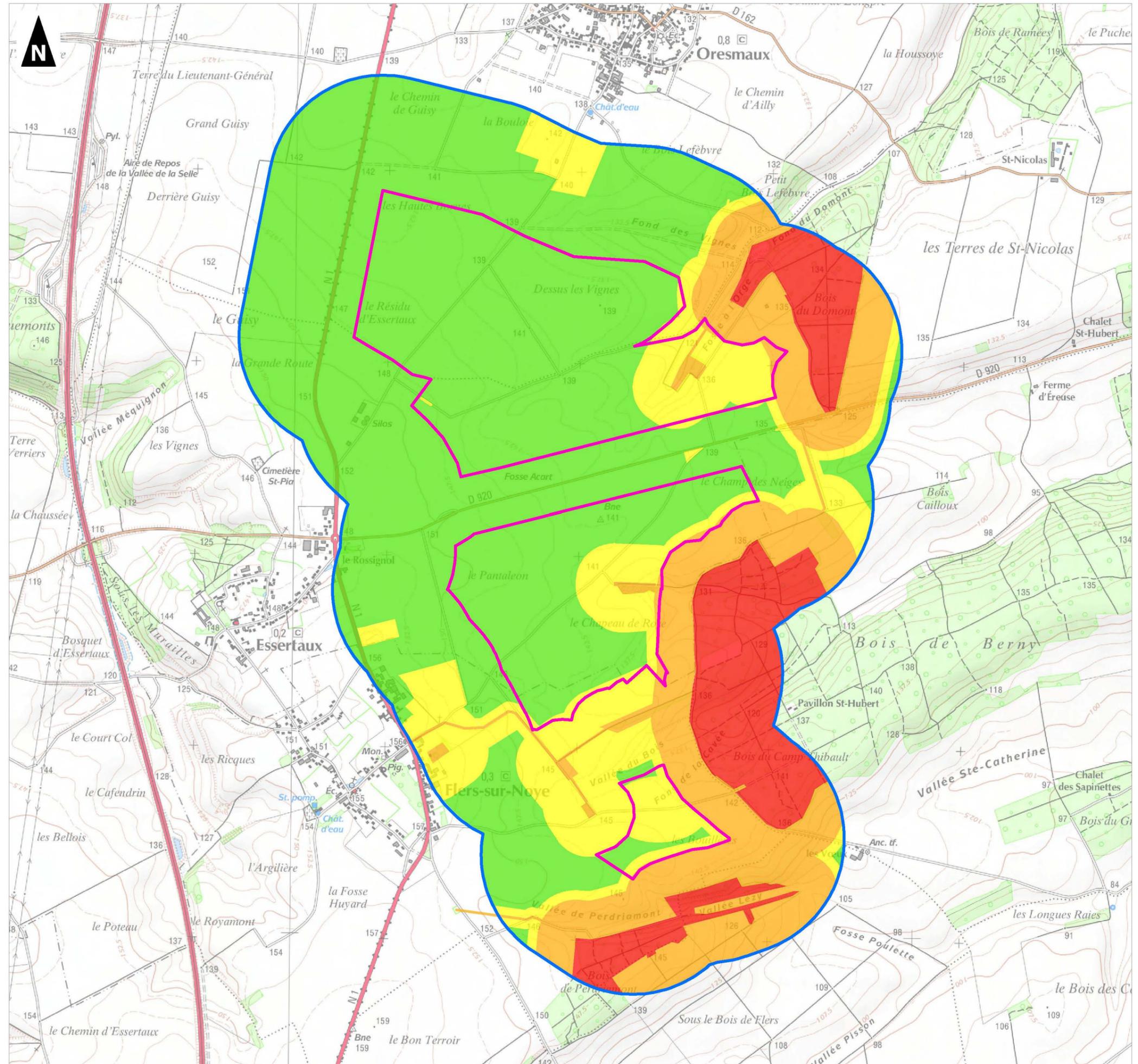
Aucun enjeu particulier n'a été mis en évidence lors de cette étude pour les insectes, les amphibiens, les reptiles et les mammifères terrestres.

Projet éolien du Camp Thibault (80)

Volet écologique du DDAE

Synthèse des enjeux écologiques

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Enjeux très faibles
- Enjeux faibles
- Enjeux modérés
- Enjeux Forts
- Enjeux très forts



1:20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

PAYSAGE ET PATRIMOINES

Enjeux identifiés au travers du Schéma Régional Eolien (SRE)

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est rattachée à différentes zones :

- zone « favorable à l'éolien » pour le secteur nord, situé au nord de la RD920 et une partie du secteur central,
- zone « favorable à l'éolien sous conditions » pour la majeure partie du secteur central et pour le secteur sud.

Le SRE définit les zones en orange comme des zones de contraintes assez fortes. Le secteur « favorable à l'éolien sous conditions » où s'inscrit la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) correspond à des espaces vallonnés à la transition entre la crête du plateau (identifiée comme zone favorable) et la vallée de la Noye. **La proximité du château de Folleville (< 10 km) lui confère le statut de secteur favorable sous conditions.**

Stratégie de développement définie par le Schéma Régional Eolien (SRE)

La stratégie de développement se traduit dans le SRE par quatre axes :

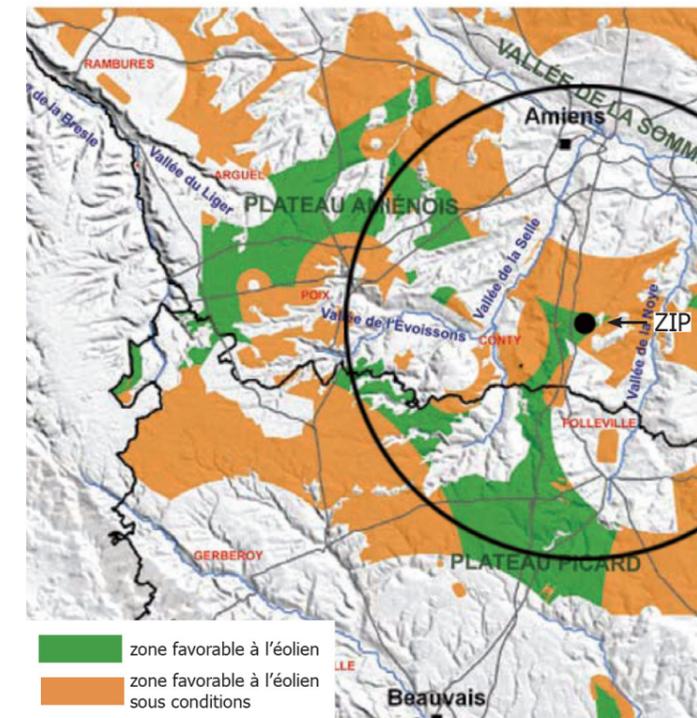
- la densification de pôles existants,
- le développement en structuration (selon des lignes de forces du paysage),
- la création de ponctuations,
- la conservation d'espaces de « respiration paysagère » entre des zones de développement éolien.

Dans le SRE, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit dans un pôle de développement en structuration (pôle n°4).

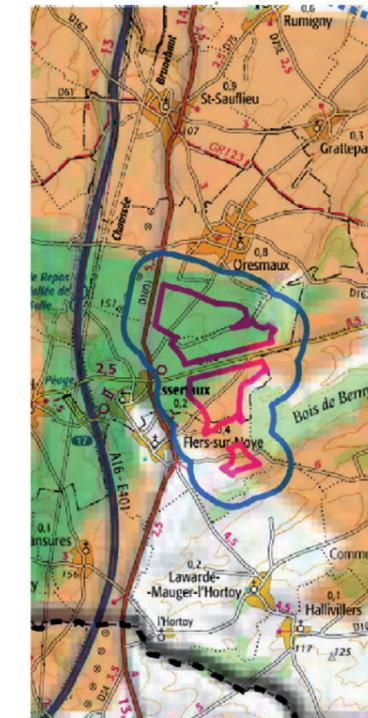
Ce pôle englobe les parcs existants autour de l'A16 et de la RD1001. Concernant ce pôle, **le SRE préconise de compléter la ligne d'éoliennes existante** en veillant à ne pas créer d'effet de « barrière visuelle » et en respectant les rapports d'échelle avec la vallée de la Selle.

Ces enjeux ont été intégrés à la réflexion sur le choix des orientations d'implantation (en conclusion(s) de l'état initial).

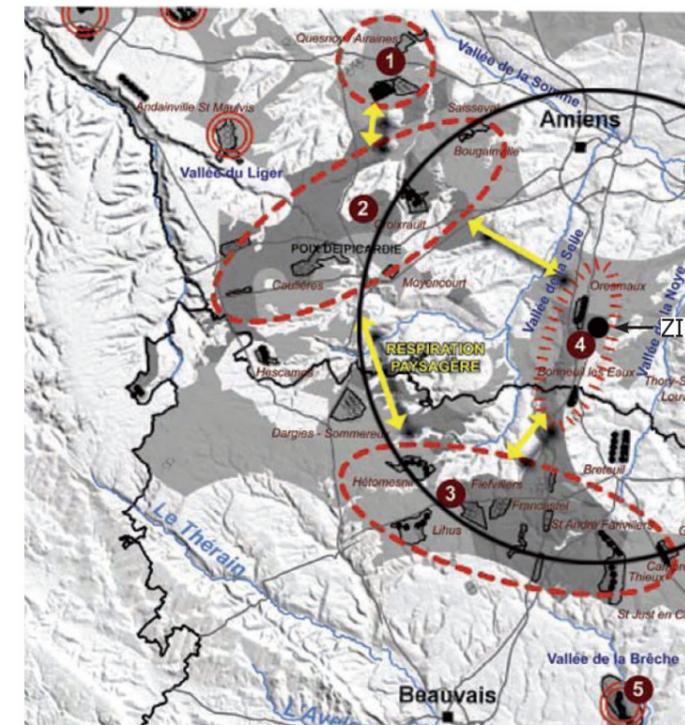
La localisation générale du projet respecte donc pleinement les orientations stratégiques du Schéma Régional Eolien.



Synthèse des enjeux liés à l'implantation d'éoliennes
(Source : SRE de Picardie - 2012)



Zone d'Implantation Potentielle et zones favorables à l'éolien

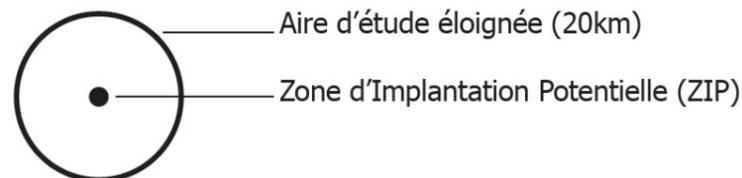


Stratégie de développement possible
(Source : SRE de Picardie - 2012)

- densification des pôles existants
- développement en structuration
- développement en ponctuation
- espace de respiration paysagère

STRUCTURATION :
• Pôle 4 : la ligne d'éoliennes accompagnant la vallée de Selle pourra être complétée de façon harmonieuse avec l'existant, sans créer d'effet de barrière visuelle et en respectant les rapports d'échelle avec la vallée.

symbolisation de l'aire d'étude éloignée sur les cartes :



Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

Contexte éolien

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Contexte éolien au 25/06/2021

- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Eolienne en instruction
- Eolienne refusée

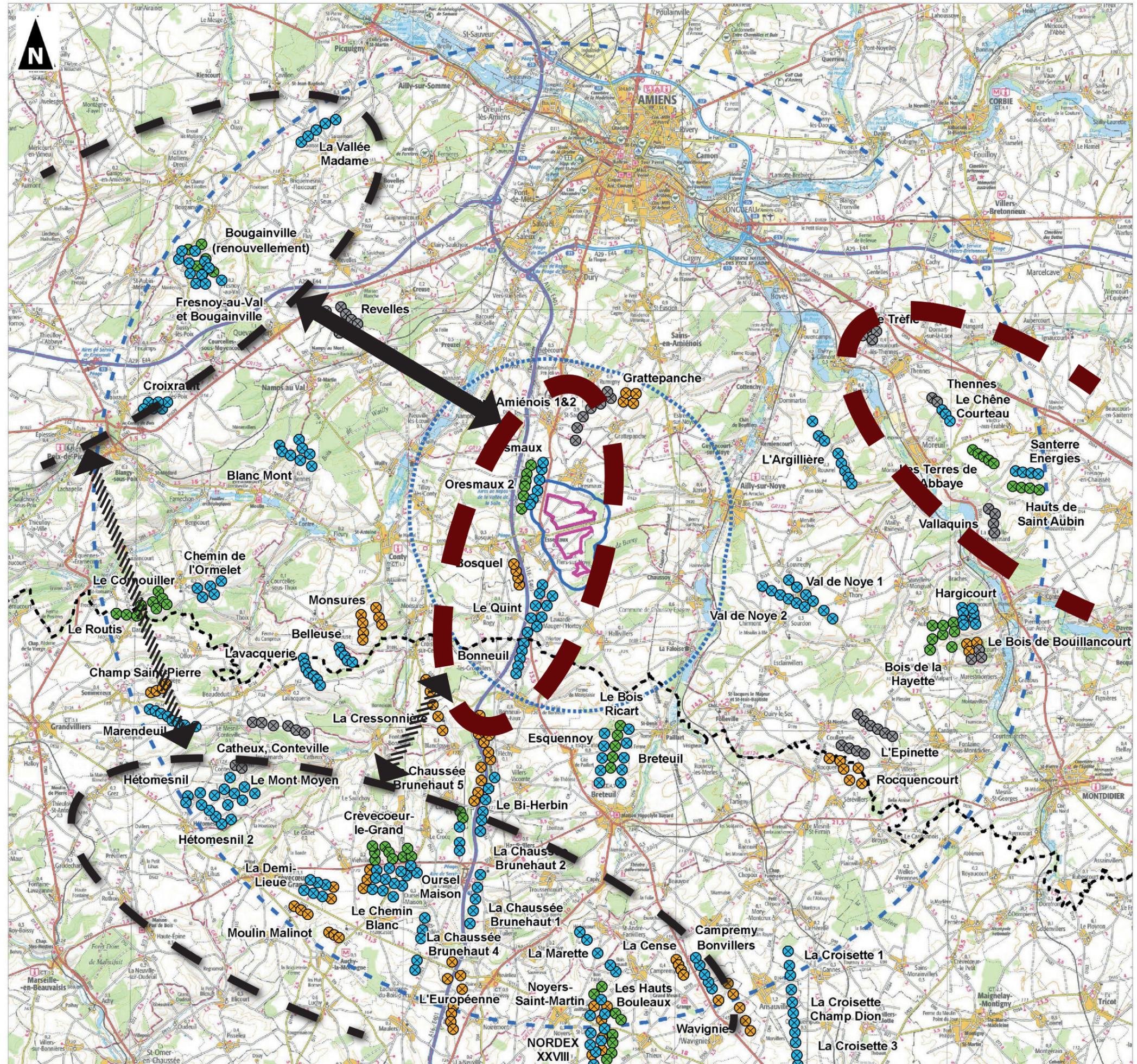
Orientations du SRE de 2012

- Pôle de développement en structuration : poursuite de la stratégie
- Pôles existants à densifier : poursuite de la stratégie
- Espace de respiration paysagère du SRE : poursuite de la stratégie
- Espace de respiration paysagère du SRE : devenu caduc par le développement de l'éolien



1:170 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Enjeux liés au contexte éolien

Le projet s'inscrit dans un paysage agricole ouvert, dans lequel les éoliennes constituent des jalons verticaux qui modifient les horizons. **Le développement cohérent de l'éolien est donc un enjeu fort, afin de composer une harmonie et de permettre une appropriation des nouveaux paysages par les habitants.**

En présence de vallonnements, les points hauts dominant le territoire et offrent des vues lointaines, propices aux covisibilités. Il est donc indispensable de prendre en compte les parcs éoliens présents sur le territoire, ainsi que ceux en développement, afin de maîtriser la bonne intégration paysagère de l'ensemble des projets.

La carte du contexte éolien superposée aux orientations stratégiques du Schéma Régional Eolien, met en évidence des éléments de convergence et de divergence avec le document de référence.

On remarque que les pôles de développement et de structuration ont été confortés par l'évolution du contexte éolien (**du fait de la densification progressive de l'éolien dans ces pôles**). Par ailleurs, l'espace de respiration paysagère qui sépare le pôle où s'inscrit le projet, situé autour de l'A16 et de la RD1001 et le pôle situé au nord-ouest du territoire d'étude (sud amiénois), à environ 10 km de distance, est bien respecté.

Le développement s'est à l'inverse accentué au sud de la Selle, sur le plateau des Evoissons, dans l'espace de respiration paysagère initialement prévu.

Enjeux paysagers

Le projet éolien s'inscrit sur un plateau entaillé de part et d'autre par des vallées sèches remontant depuis la vallée de la Selle, à l'ouest et la vallée de la Noye, à l'est. Il se positionne sur la crête, empruntée par la RD1001, axe structurant du territoire appuyé par les éoliennes existantes d'Oresmaux et du Quint.

Les principaux enjeux sont :

- les perceptions depuis les vallées de la Selle et de la Noye

- > rebords de plateau en rive gauche de la Selle et en rive droite de la Noye avec quelques points de vue importants, notamment à Ailly-sur-Noye,
- > routes remontant depuis la vallée de la Selle avec des vues en contrebas du projet.

- les vues depuis les belvédères de l'aire d'étude éloignée

concentrées au sud-ouest du territoire (villages du plateau des Evoissons, et plateau picard vers Crèvecœur-le-Grand et Breteuil), et sur le plateau du Santerre.

- les perceptions depuis la RD1001

avec de multiples points de vue sur les villages, les versants de vallées et les parcs éoliens.

- les vues emblématiques à enjeu de l'atlas des paysages (vues orientées dans la direction du projet éolien, présentes dans la ZIV du projet)

Six vues au total dont trois dans l'aire d'étude rapprochée des 6 kilomètres,

- l'insertion du projet dans le paysage quotidien des villages proches

avec trois villages proches dont deux situés à moins d'un kilomètre de la ZIP, où les franges urbaines récentes sont en confrontation directe avec celles de la ZIP,

- les perceptions depuis l'habitat isolé du plateau.

Enjeux patrimoniaux & touristiques

Les principaux enjeux sont :

- à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- > les covisibilités depuis les hauteurs du versant ouest de la vallée de la Selle pour les monuments historiques du versant et du fond de vallée : château de Prouzel, château et église de Wailly, église et SPR de Conty, château de Monsures,
- > la covisibilité depuis le plateau avec l'église de Bonneuil-les-Eaux,
- > les covisibilités avec les monuments des villages-belvédères du versant est de la Noye : église de Louvrechy, château de Folleville,
- > la vue panoramique depuis le belvédère aménagé du château de Folleville (projet de site classé).

- à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée :

- > les perceptions depuis la perspective du château et de l'église d'Essertaux, entre Flers-sur-Noye et Essertaux,
- > le patrimoine protégé à l'article L159-19 du Code de l'urbanisme dans l'aire d'étude rapprochée à Rumigny, Essertaux, Fransures, Rogy, Lawarde-Mauger-l'Hortoy et Jumel,
- > les séquences ouvertes des chemins de grande randonnée, GR123, GR124 sur le plateau et en haut de versants, en site urbain à Ailly-sur-Noye, les boucles de randonnées mentionnées dans le PLUi Avre Luce Noye.

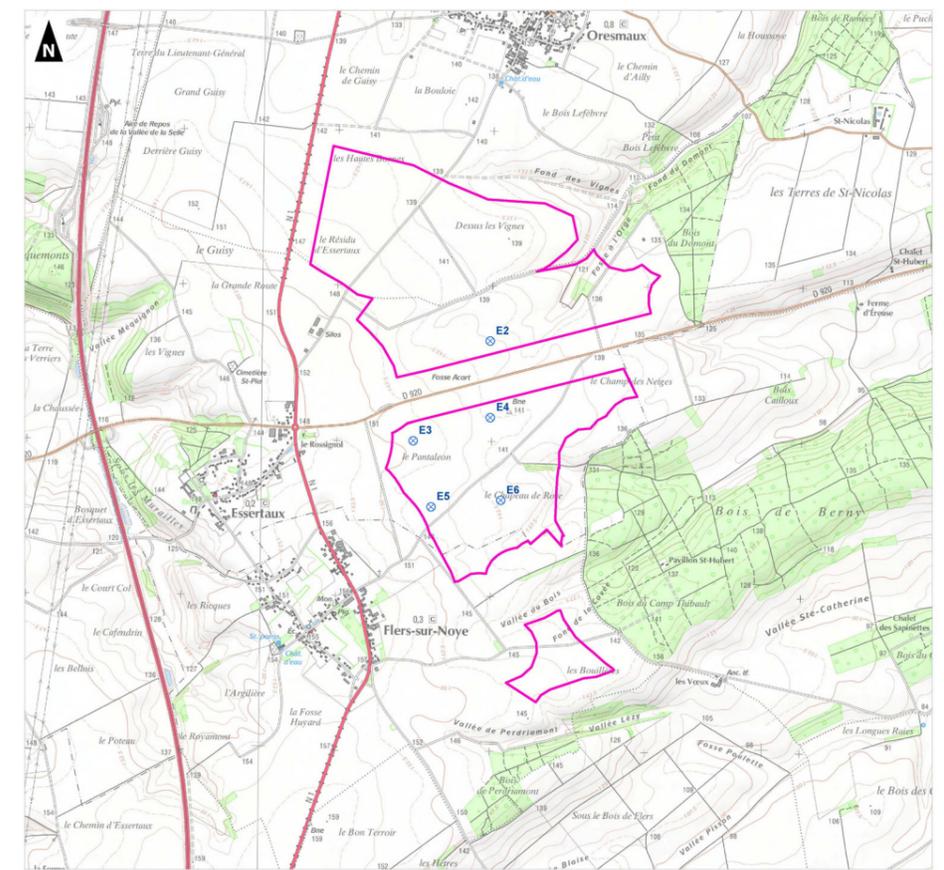
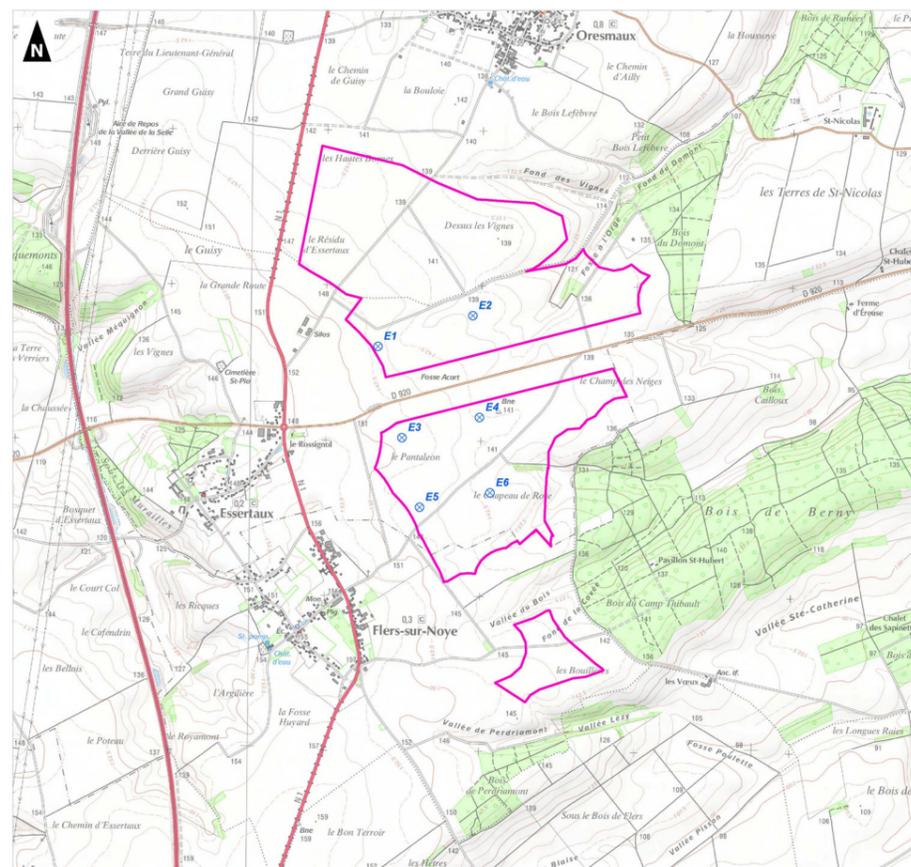
6.2. PROPOSITION(S) DE VARIANTE(S) D'IMPLANTATION(S)

La volonté d'ESCOFI énergies nouvelles a été de construire sa réflexion d'implantation(s) sur la base d'un véritable processus d'amélioration continue, suivant un séquençage ERC précis, strict et appliqué avec rigueur.



Une première variante (gabarit de 200 m envisagé) a été dessinée à titre « exploratoire », afin de réaliser une analyse comparative ciblée exclusivement sur les principaux enjeux relevés lors des états initiaux écologique, paysager, patrimonial et touristique, ainsi que sur l'identification des impacts potentiels engendrés.

Le but étant d'apprécier ce premier parti d'implantation par rapport aux principaux objectifs recherchés (cf. page suivante) et de mettre ainsi en exergue les atouts et les faiblesses de celui-ci, afin d'aboutir à une première résultante de moindre impact, tout en favorisant le rendement énergétique du parc éolien du Camp Thibault (80).



VARIANTE(S) « EXPLORATOIRE(S) » : RECHERCHE D'UNE OPTIMISATION SPATIALE ...

La variante « exploratoire » n°1 propose 6 éoliennes (gabarit de 200 m bout de pale) implantées selon deux lignes orientées nord-ouest / sud-est.

La variante « exploratoire » n°2 est une « simple » adaptation de la variante n°1 avec une éolienne en moins – E1 : (**respect des règles imposées par le PLU communal d'Essertaux en vigueur à ce jour**).

OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Concevoir une trame d'implantation favorisant le rendement énergétique du parc éolien (gabarit de 200 m bout de pale envisagé) ;
- Concevoir une implantation majoritairement en « phase » avec les zones à enjeux identifiées sur le plan écologique ;
- Eviter le secteur sud de la ZIP susceptible de créer un effet barrière trop marqué d'un point de vue paysager ;
- Souligner le pôle de structuration n°4 du SRE de 2012 axé sur la vallée de la Selle et l'orientation des parcs éoliens déjà présents ;
- Déterminer les enjeux "Réseaux et Servitudes" (Aviation civile, Armée, Météo-France, Radars...) par l'intermédiaire d'une demande de levée de servitudes.

ENJEUX & CONSTATS

MILIEUX HUMAIN

- Les distances aux zones habitées et à vocation d'habitat sont réglementaires avec les éoliennes les plus proches.
- Les distances à la zone à vocation de développement économique ne sont pas réglementaires avec l'éolienne E1 pour la variante n°1 (règles imposées après lecture précise du règlement du PLU d'Essertaux).

MILIEU NATUREL

- Flore/Habitats : Toutes les éoliennes sont dans des milieux agricoles de moindre impacts,
- Avifaune migratrice : Implantation composée de 6 éoliennes selon deux lignes orientées nord-nord-ouest / sud-sud-est, quasiment perpendiculaire au sens général de la migration, ce qui accroît le risque de collision pour les oiseaux en migration. Cependant, une trouée d'environ 750 m est présente entre les éoliennes au nord et les éoliennes au sud. Cette configuration entraîne un risque de collision et un effet barrière modéré,
- Avifaune hivernante : Pas d'enjeu particulier identifié lors de l'état initial. De ce fait un impact très faible est pressenti,
- Avifaune nicheuse : Toutes les éoliennes sont situées dans des secteurs à enjeux faibles, à plus de 250 m des boisements et évitent le secteur de nidification de l'Édicnème criard. De ce fait un impact très faible est pressenti,
- Chiroptères : Toutes les éoliennes sont situées dans des secteurs à enjeux faibles, à plus de 250 m des boisements,
- Autres faunes : Toutes les éoliennes sont dans des milieux agricoles de moindre impacts.

PAYSAGE ET PATRIMOINES

ATOUTS

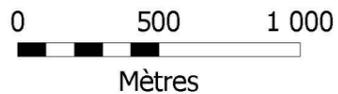
- La composition en deux lignes parallèles est structurante. Chaque ligne est composée d'au moins trois éoliennes.
- Le projet souligne globalement la direction de la vallée de la Selle.

FAIBLESSES

- Le projet ne suit pas véritablement la direction des autres parcs éoliens déjà présents, ni un gabarit comparable d'éolienne.
- Vue en plan, l'éolienne E6 est en zone favorable sous conditions (belvédère de Folleville). Toutefois, le photomontage n°42 (Belvédère de Folleville) montre que le projet éolien reste dans l'emprise des parcs éoliens d'Oresmaux construit et d'Oresmaux accordé sans générer un effet de cumul éolien par extension depuis Folleville. Néanmoins le gabarit d'éolienne rend le projet plus visible pour ce point de vue mentionné dans le SRE.
- La suppression de l'éolienne E1, la plus au nord-ouest (variante n°2), diminue le caractère structurant du projet de la variante n°1 par un déséquilibre des deux lignes.

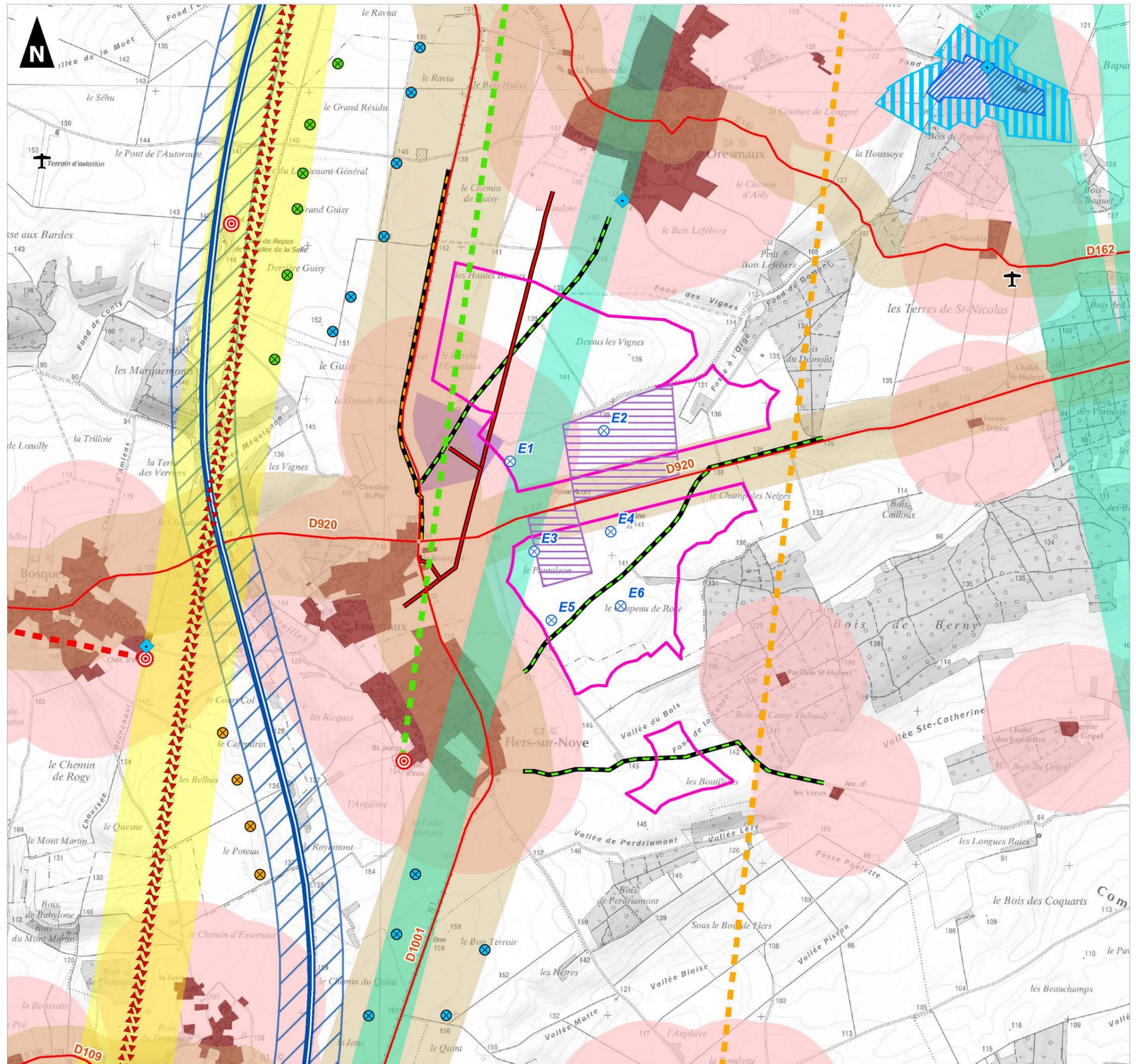
Synthèse des contraintes techniques, physiques et humaines
- Variante 1 -

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Eolienne projetée
- Limite communale
- CONTRAINTES HUMAINES**
- Zones d'habitat ou à vocation d'habitat
- Zone économique ou à vocation de développement économique
- Zone tampon de 500 m autour des zones d'habitat ou à vocation d'habitat et/ou à vocation économique
- CONTRAINTES TECHNIQUES**
- Zone de présomption de prescription archéologique de niveau 3 intersectant la ZIP
- Captages d'alimentation en eau potable:**
- Captage
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Infrastructures de transport :**
- Autoroute A16
- Zone tampon de 200 m autour de l'A16
- Départementale
- Zone tampon de 200 et 400 m autour des RD
- Réseaux de transport d'électricité :**
- Ligne électrique (400kV)
- Zone tampon de 280 m autour des lignes électriques
- Réseaux de distribution d'électricité :**
- Réseau aérien
- Réseau souterrain
- Infrastructures et réseaux de télécommunication :**
- Antenne
- Faisceau Free
- Faisceau Orange
- Faisceau Hertzien
- Faisceau SFR
- Réseau souterrain
- Contexte éolien :**
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction
- Servitudes aéronautiques :**
- Aérodromes et pistes ULM



1:25 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

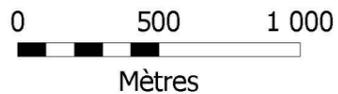


Projet éolien du Camp Thibault (80)

Demande d'Autorisation Environnementale

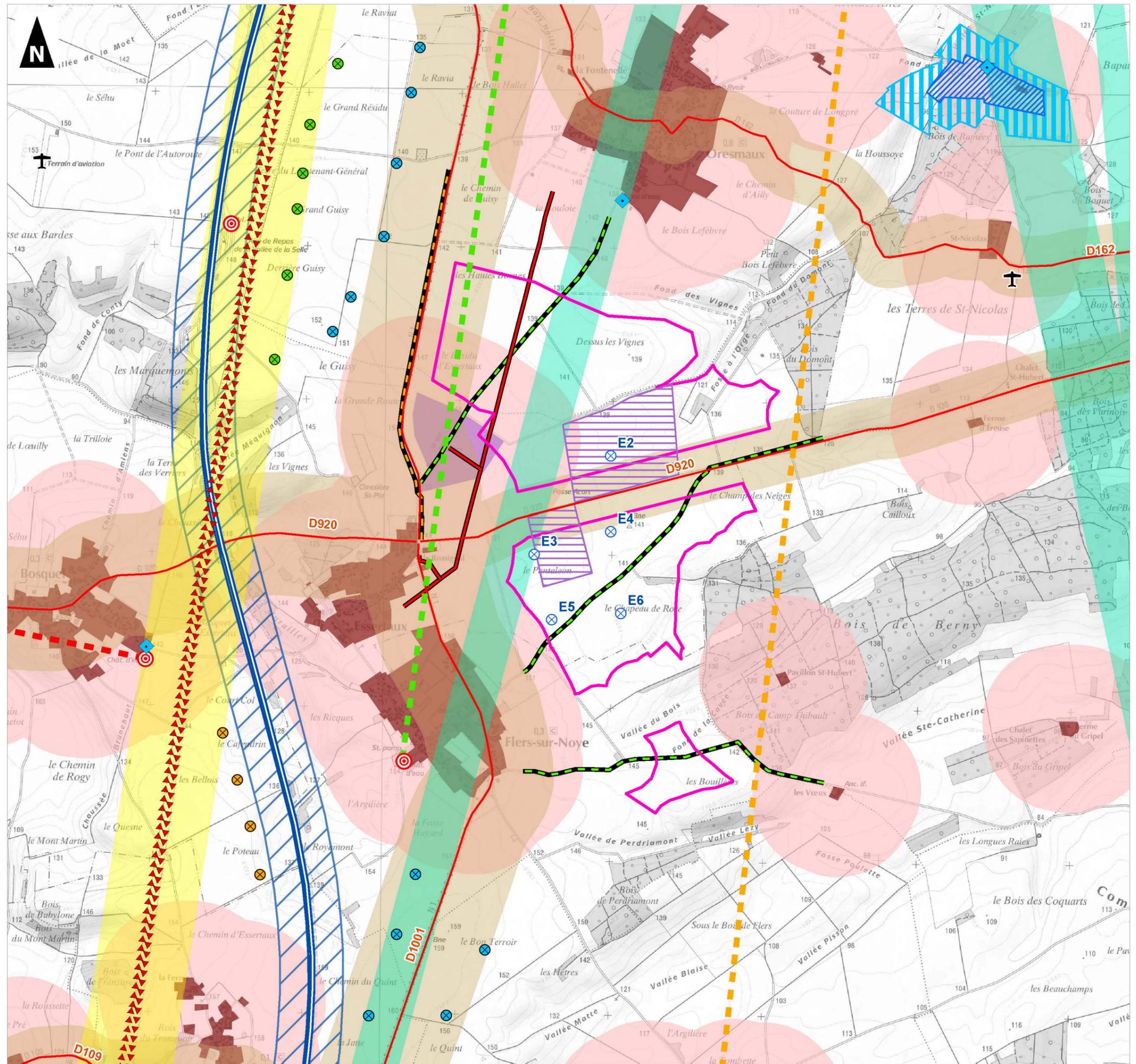
Synthèse des contraintes techniques, physiques et humaines - Variante 2 -

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Limite communale
- CONTRAINTES HUMAINES**
- Zones d'habitat ou à vocation d'habitat
- Zone économique ou à vocation de développement économique
- Zone tampon de 500 m autour des zones d'habitat ou à vocation d'habitat et/ou à vocation économique
- CONTRAINTES TECHNIQUES**
- Zone de présomption de prescription archéologique de niveau 3 intersectant la ZIP
- Captages d'alimentation en eau potable:**
- ◆ Captage
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné
- Infrastructures de transport :**
- Autoroute A16
- Départementale
- Zone tampon de 200 m autour de l'A16
- Zone tampon de 200 et 400 m autour des RD
- Réseaux de transport d'électricité :**
- Ligne électrique (400kV)
- Zone tampon de 280 m autour des lignes électriques
- Réseaux de distribution d'électricité :**
- Réseau aérien
- Réseau souterrain
- Infrastructures et réseaux de télécommunication :**
- Antenne
- Faisceau Free
- Faisceau Orange
- Réseau souterrain
- Faisceau SFR
- Contexte éolien :**
- ⊗ Eolienne construite
- ⊗ Eolienne accordée
- ⊗ Projet en instruction
- Servitudes aéronautiques :**
- ✈ Aérodomes et pistes ULM



1:25 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

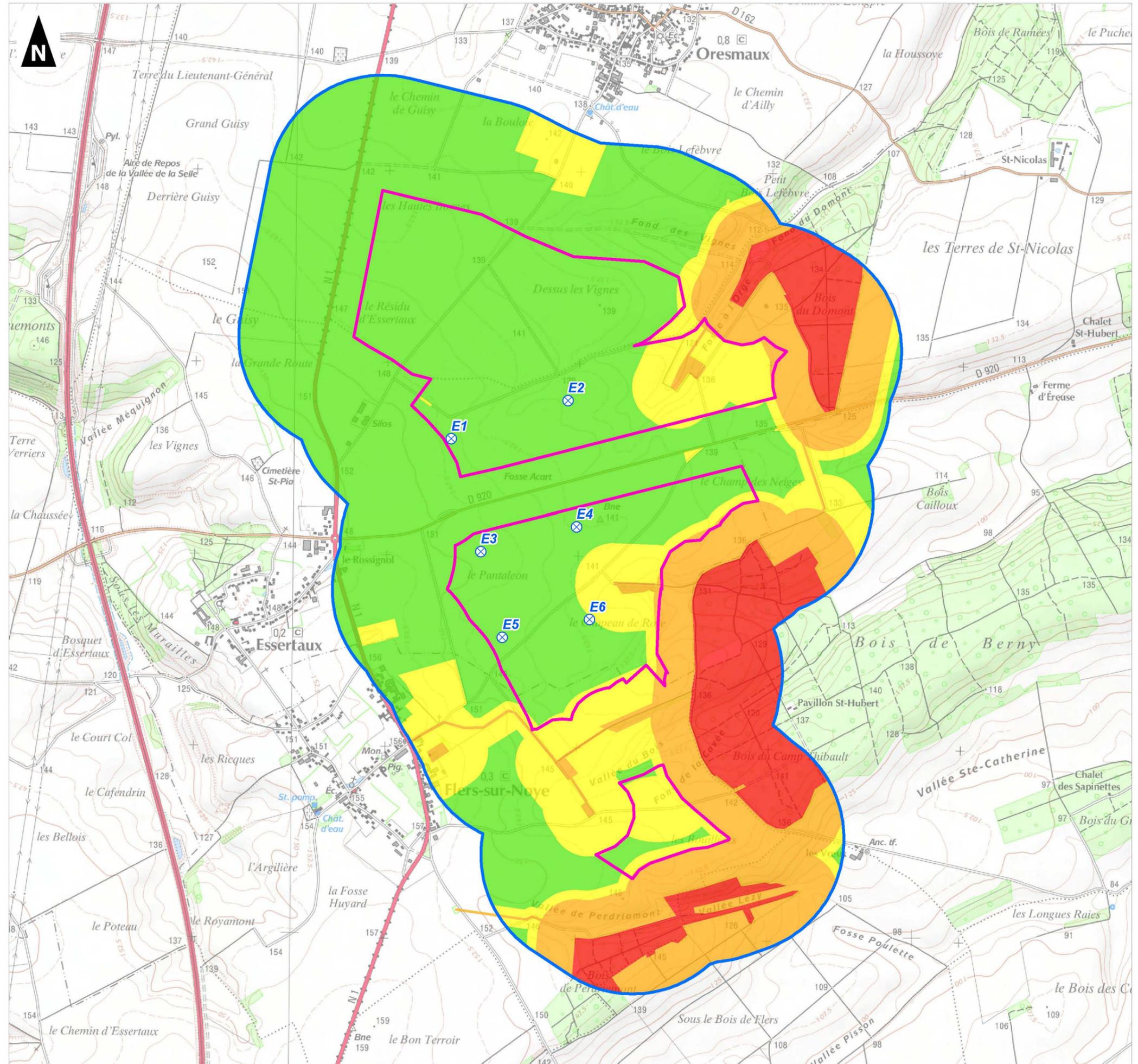


Projet éolien du Camp Thibault (80)

Volet écologique du DDAE

**Le projet au regard
des enjeux écologiques
- Variante 1 -**

-  Eolienne projetée
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Enjeux très faibles
-  Enjeux faibles
-  Enjeux modérés
-  Enjeux Forts
-  Enjeux très forts



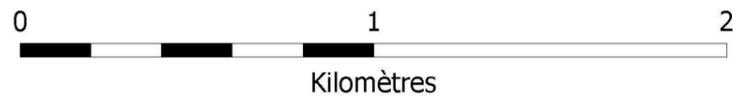
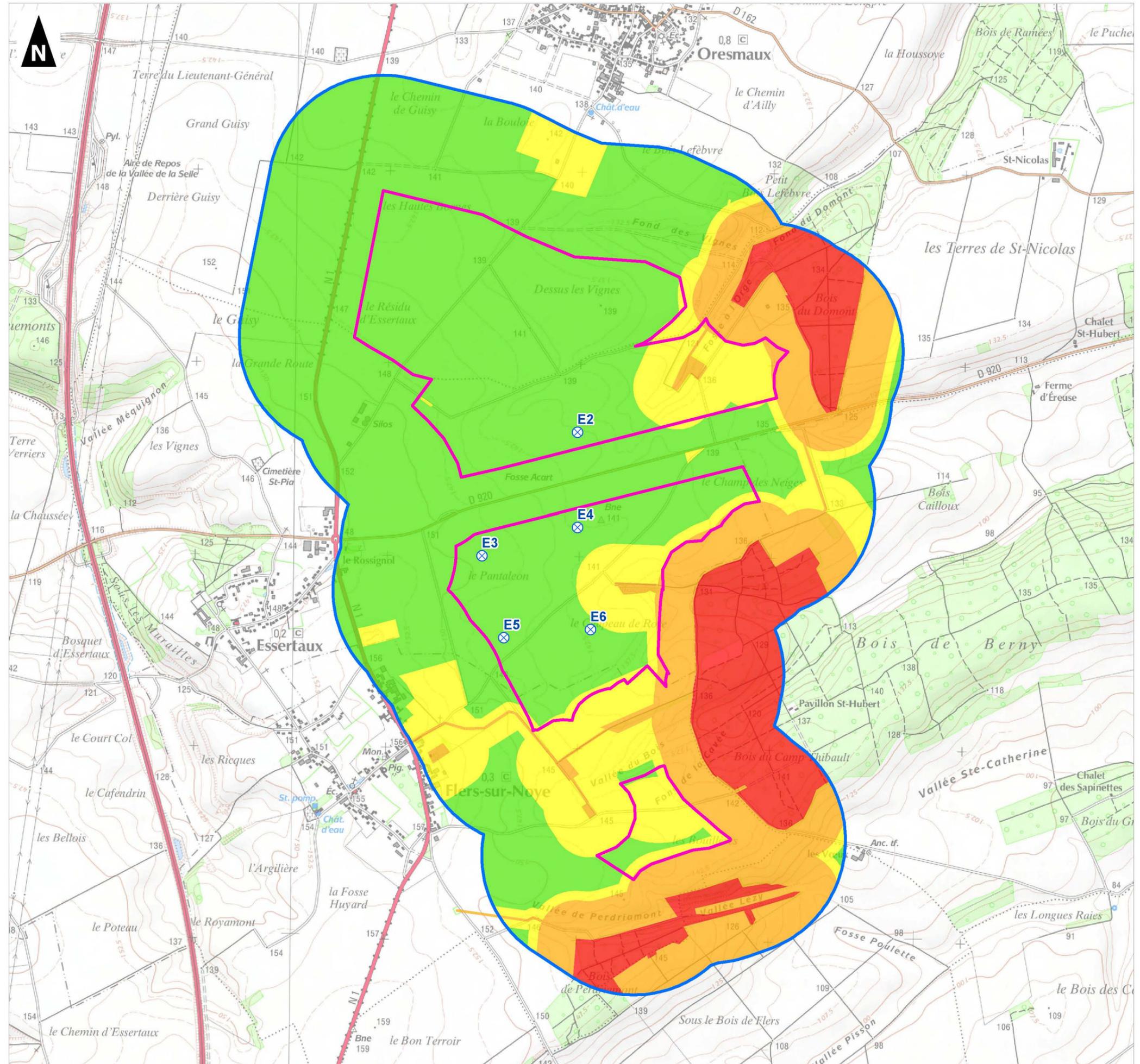
1:20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Projet éolien du Camp Thibault (80)

Volet écologique du DDAE

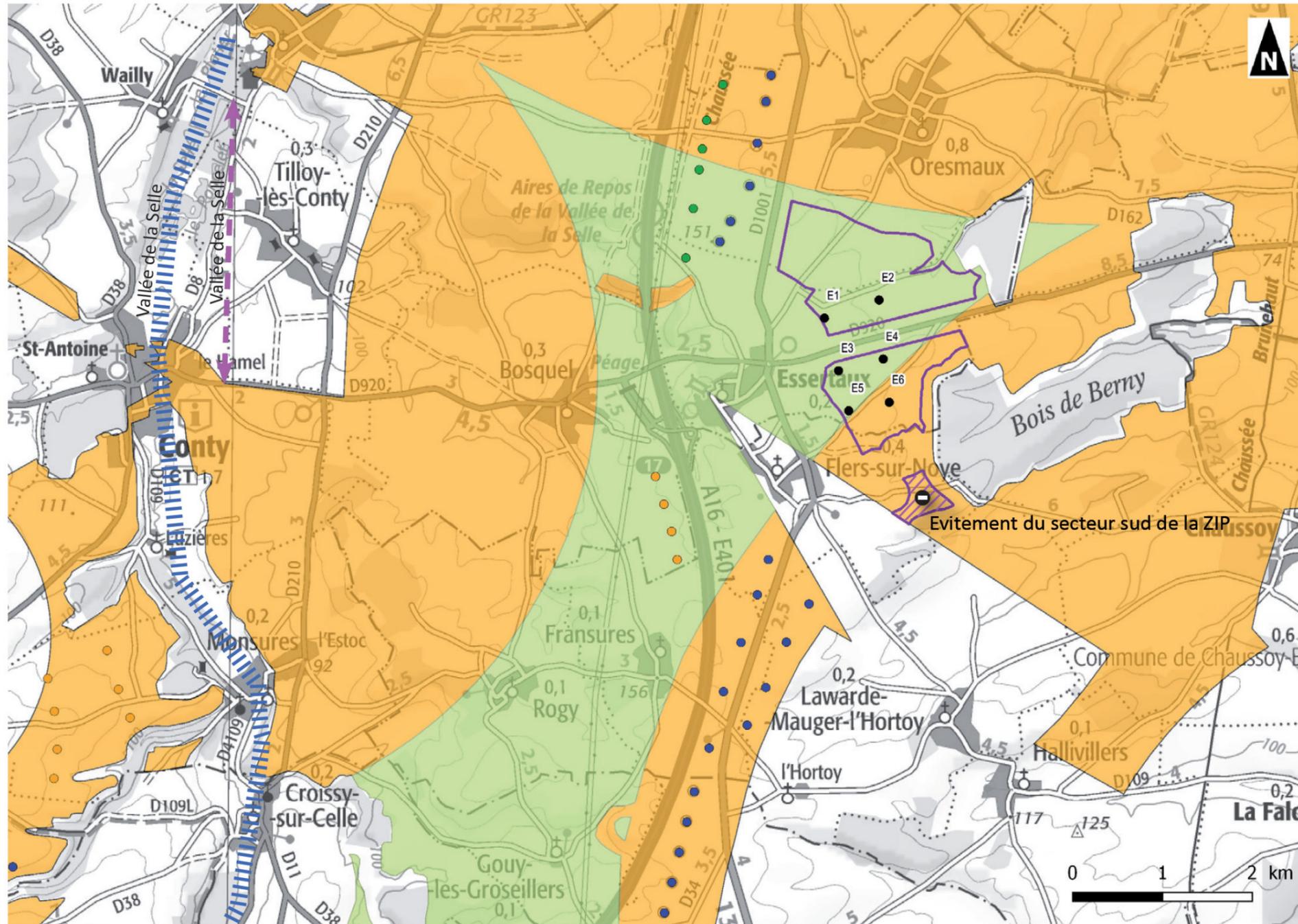
**Le projet au regard
des enjeux écologiques
- Variante 2 -**

- ⊗ Eolienne projetée
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Enjeux très faibles
- Enjeux faibles
- Enjeux modérés
- Enjeux Forts
- Enjeux très forts



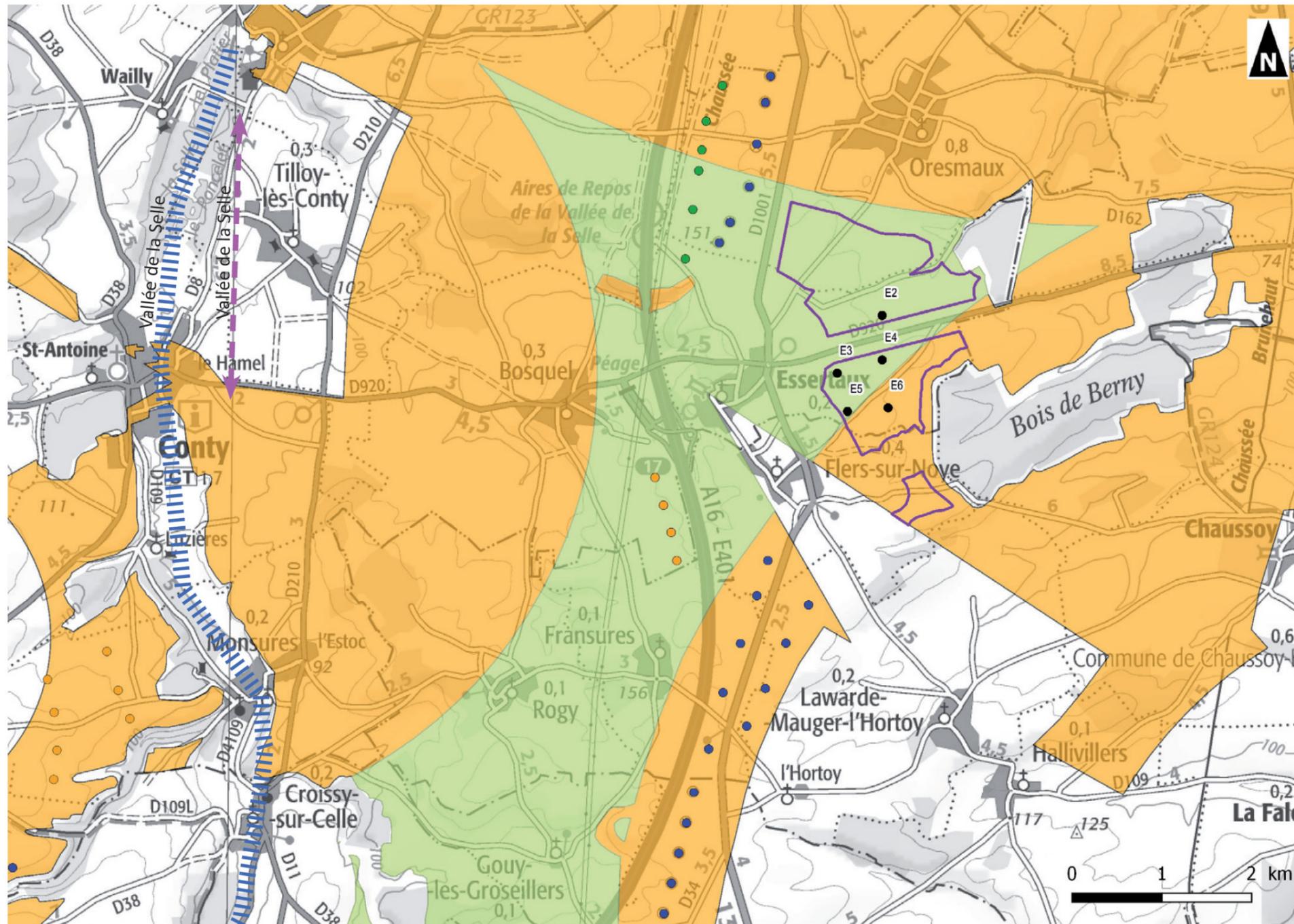
1:20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

SCENARIO 1 : VARIANTE EXPLORATOIRE : 6 EOLIENNES DE 200 M EN BOUT DE PALE



- | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ● Eolienne du projet □ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) | <p>Contexte éolien du 25 juin 2021</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Eolienne construite ● Eolienne accordée ● Projet en instruction | <p>Zonage du S.R.E. de 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Zone favorable à l'éolien ■ Zone favorable à l'éolien sous conditions (Belvédère de Folleville) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

SCENARIO 2 : ADAPTATION DU SCENARIO 1



● Eolienne du projet

▭ Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Contexte éolien du 25 juin 2021

● Eolienne construite

● Eolienne accordée

● Projet en instruction

Zonage du S.R.E. de 2012

■ Zone favorable à l'éolien

■ Zone favorable à l'éolien sous conditions (Belvédère de Folleville)

CONCLUSION GENERALE

L'analyse nous montre que la variante « exploratoire » (déclinaison en deux variantes pour cause de règles imposées par le PLU communal d'Essertaux), n'apportent pas pleinement satisfaction(s).

MILIEUX HUMAIN ET TECHNIQUE

Les variantes n°1 et n°2 ne respectent pas l'ensemble des contraintes et servitudes techniques.

En effet, suite aux retours des organismes ressources, les hauteurs en bout de pale visées par les implantations (200 m) ne respectent pas les exigences fixées par la DGAC (plafond de 304 m dépassé – altitude NGF de 1 000 ft maximum).

Par ailleurs la variante exploratoire (variante n°1) a été adaptée et déclinée en une seconde variante (variante n°2) via la suppression de l'éolienne E1, située au nord-ouest de la ZIP. En effet, après lecture précise du règlement du PLU d'Essertaux, celui-ci impose un recul de 500 m pour de possibles zones d'habitat/d'hébergement intra parc d'activités (ex : gardiennage nécessitant une présence sur place 24h/24h).

Le recul réglementaire à la zone d'activités d'Essertaux est respecté en variante n°2, après suppression de l'éolienne E1.

MILIEUX NATUREL

Les variantes n°1 et n°2 présentent des implantations quasi perpendiculaires au sens général de la migration et une conception en deux lignes d'éoliennes, ce qui induit un risque de collision et d'effet barrière modéré. C'est le seul impact notable pour ces deux variantes, puisqu'elles entraînent un impact très faible sur les autres thèmes étudiés.

PAYSAGES & PATRIMOINES

On constate que :

- L'évitement du secteur sud est réalisé,
- Le soulèvement du pôle de structuration n°4 est également globalement respecté,

Afin d'identifier plus précisément les interactions de cette variante, une analyse par photomontages a été réalisée (cf. ci-après : pages 220 à 231).

SYNTHESE

Afin de proposer un projet plus en adéquation avec les enjeux paysagers locaux, celui-ci doit être réaxé rapidement sur la base des critères du SRE (stratégie sectorielle) ainsi que sur les recommandations d'implantation paysagères formulées par le paysagiste.

Il convient donc de trouver prioritairement une orientation de projet soulignant mieux le vallon du Bois du Domont et de rechercher un gabarit d'éolienne, une géométrie d'ensemble de projet en meilleure adéquation avec le contexte éolien existant et accordé.

Le nouveau choix de gabarit devra également notamment permettre de diminuer l'impact résiduel du projet éolien depuis le belvédère de Folleville (photomontage n°42).

VARIANTE N° 3 : RECHERCHE D'UNE COHERENCE PAYSAGERE ...

Afin de proposer un projet plus en adéquation avec les enjeux paysagers locaux, celui-ci s'est réaxé rapidement sur la base des critères du SRE (stratégie sectorielle) ainsi que sur les recommandations d'implantation paysagères formulées par le paysagiste.

Cette variante est donc à présent composée de 2 lignes de 3 éoliennes alignées selon un axe nord-est / sud-ouest et présente un gabarit d'éoliennes de 150 m en bout de pale (cf. carte en page suivante).

NB : L'implantation respecte à présent l'ensemble des contraintes et servitudes techniques identifiées.

OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Mettre davantage en adéquation la géométrie d'ensemble du projet avec le contexte éolien local du pôle de structuration n°4 ;
- Trouver un gabarit plus proche des parcs éoliens existants ;
- Souligner le vallon du bois du Domont (axe nord-est / sud-ouest), mettant en adéquation la géométrie d'ensemble du projet avec le contexte éolien existant selon les recommandations formulées par le paysagiste.
- Maintenir une trame d'implantation favorisant le rendement énergétique du parc éolien éolien (**gabarit de 150 m bout de pale envisagé**) ;
- Maintenir une implantation en « phase » avec les zones à enjeux identifiées sur le plan écologique.

**Analyse des variantes
- Variante 3 -**

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Eolienne projetée

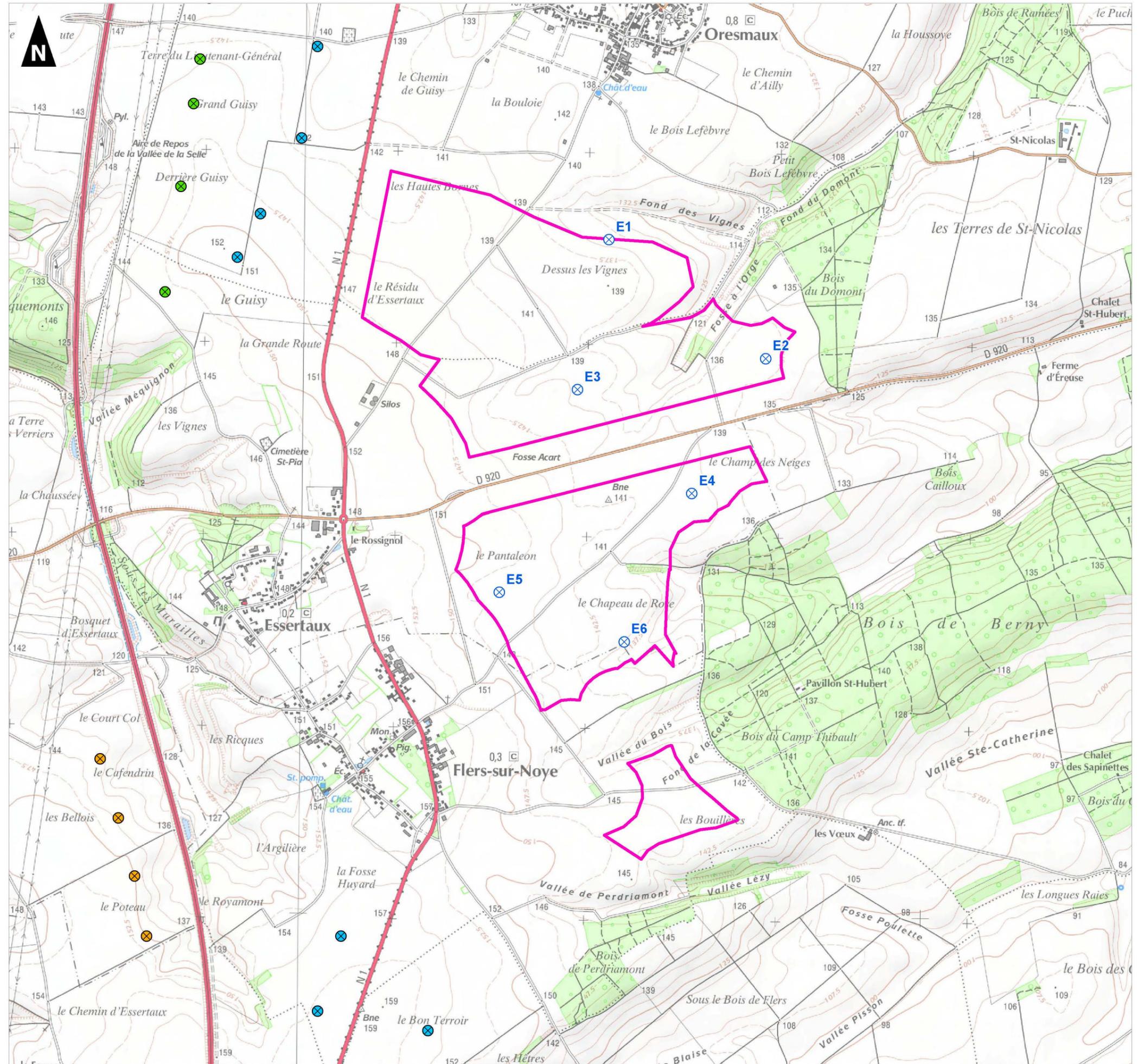
Limite communale

Contexte éolien

Eolienne construite

Eolienne accordée

Projet en instruction



Mètres

1:20 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE - VARIANTE N° 3

ENJEUX & CONSTATS

ATOUTS

- Le projet évolue d'une hauteur d'éolienne de 200 mètres à 150 mètres en bout de pale, assurant une meilleure adéquation au contexte éolien proche.
- La composition en deux lignes parallèles est lisible et structurante. Elle souligne bien l'orientation du parc construit du Quint et des parcs d'Oresmaux construit et Oresmaux 2 accordé.

FAIBLESSES

- Le projet a une structure très aérée ayant tendance à générer un effet de diffusion, particulièrement visible sur le photomontage n°30 (éoliennes E1 et E2). Sur le photomontage n°42 du belvédère de Folleville, on observe un léger effet d'extension de l'espace occupé par le parc éolien d'Oresmaux construit et d'Oresmaux 2 accordé.

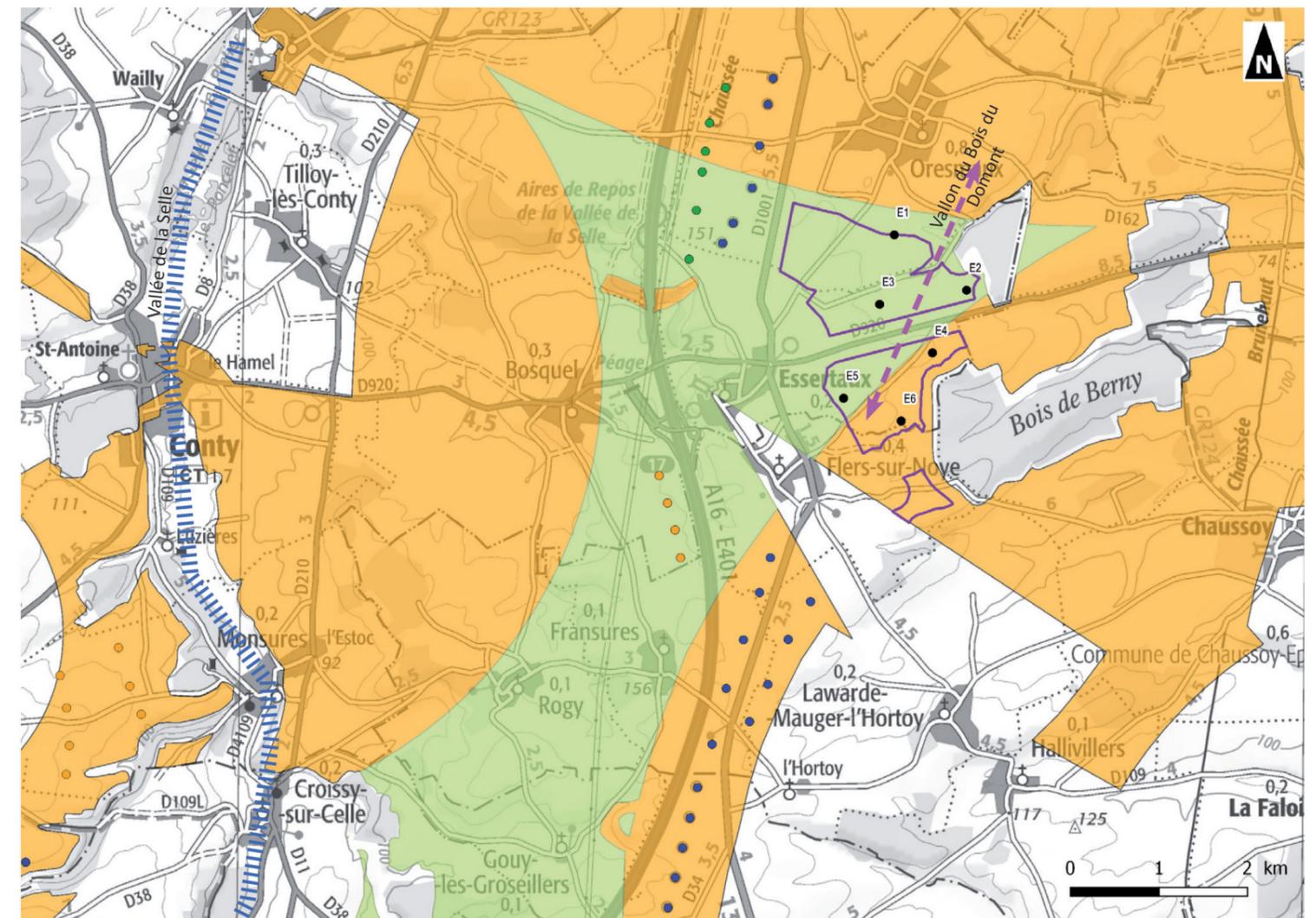
Afin d'identifier les interactions de cette variante, une analyse par photomontages a été réalisée (cf. ci-après : pages 220 à 231).

CONCLUSION(S)

Le projet a une géométrie en adéquation avec le parc construit du Quint et les parcs d'Oresmaux construit et Oresmaux 2 accordé. ESCOFI a prévu une mesure de réduction de 50 mètres en bout de pale de la hauteur des éoliennes. Ce choix est plus approprié aux gabarits des parcs éoliens proches.

Toutefois, l'amélioration est à rechercher par une plus grande compacité du projet car un effet de diffusion du projet éolien est constaté sur le photomontage n°30, bien que la ligne de force générale suive celle du vallon du bois du Domont.

L'analyse nous montre que la variante n°3 n'apporte pas suffisamment satisfaction(s) par rapport aux objectifs recherchés et qu'il convient de poursuivre le séquençage ERC.



ANALYSE ECOLOGIQUE - VARIANTE N° 3

ENJEUX & CONSTATS

Flore et Habitats

Toutes les éoliennes sont dans des milieux agricoles de moindre impacts.

Avifaune migratrice

Cette variante est composée de 2 lignes de 3 éoliennes alignées selon un axe nord-est / sud-ouest, soit le sens général de la migration. Cela réduit très fortement les risques éventuels de collision pour les migrateurs.

Et ce, d'autant plus que les deux lignes sont espacées de plus de 750 m et que le projet est très aéré

Cette configuration entraîne un risque de collision et un effet barrière très faibles.

Avifaune hivernante

Pas d'enjeu particulier identifié lors de l'état initial. De ce fait un impact très faible est pressenti.

Avifaune nicheuse

Toutes les éoliennes sont situées dans des secteurs à enjeux faibles, à plus de 250 m des boisements. L'éolienne E2 se trouve dans un secteur de nidification de l'Œdicnème criard. Toutefois, l'espèce est peu sensible à l'éolien.

De ce fait, cette éolienne aura un impact faible sur l'espèce. De ce fait un impact faible est pressenti.

Chiroptères

Toutes les éoliennes sont situées dans des secteurs à enjeux faibles, à plus de 250 m des boisements.

Autres faunes

Toutes les éoliennes sont dans des milieux agricoles de moindre impacts.

CONCLUSION

Cette variante entraîne des impacts très faibles sur la flore, l'autre faune et sur les chiroptères.

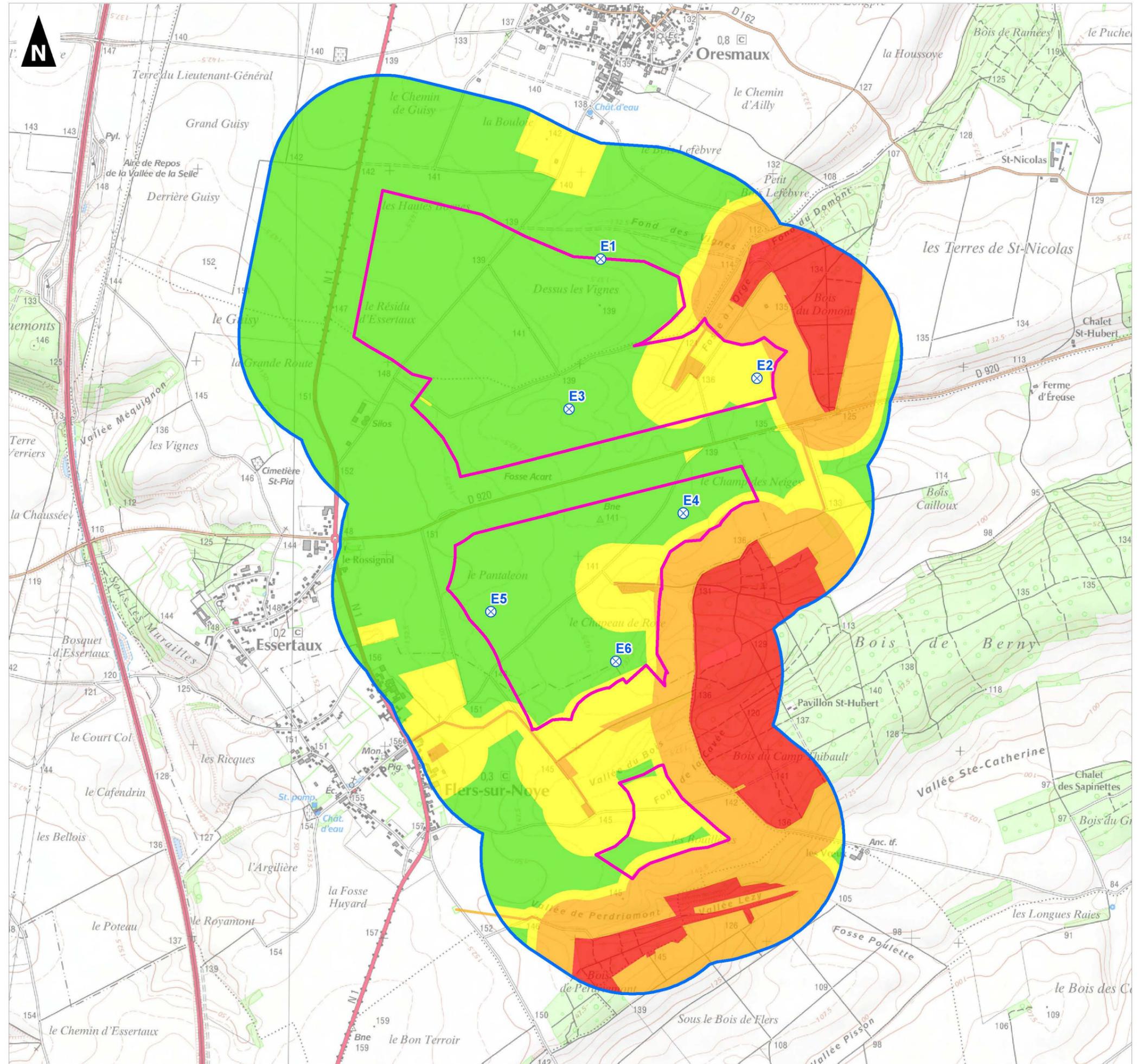
L'impact est faible sur les oiseaux, même si l'implantation de l'éolienne E2 se situe dans un secteur de nidification de l'Œdicnème criard.

Projet éolien du Camp Thibault (80)

Volet écologique du DDAE

**Le projet au regard
des enjeux écologiques
- Variante 3 -**

-  Eolienne projetée
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Enjeux très faibles
-  Enjeux faibles
-  Enjeux modérés
-  Enjeux Forts
-  Enjeux très forts



1:20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

VARIANTE N° 3 : RECHERCHE D'UNE COHERENCE PAYSAGERE ...

CONCLUSION GENERALE

MILIEUX HUMAIN ET TECHNIQUE

L'implantation respecte l'ensemble des contraintes et servitudes techniques identifiées.

MILIEUX NATUREL

Cette variante entraine des impacts très faibles sur la flore, l'autre faune et sur les chiroptères.

L'impact est faible sur les oiseaux, **même si l'implantation de l'éolienne E2 se situe dans un secteur de nidification de l'Œdicnème criard.**

PAYSAGES & PATRIMOINES

Le projet a une géométrie en adéquation avec le parc construit du Quint et les parcs d'Oresmaux construit et Oresmaux 2 accordé. ESCOFI a prévu une mesure de réduction de 50 mètres en bout de pale de la hauteur des éoliennes. Ce choix est plus approprié aux gabarits des parcs éoliens proches.

Toutefois, l'amélioration est à rechercher par une plus grande compacité du projet car un effet de diffusion du projet éolien est constaté sur le photomontage n°30, bien que la ligne de force générale suive celle du vallon du bois du Domont.

SYNTHESE

L'analyse nous montre que la variante n°3 n'apporte pas suffisamment satisfaction(s) par rapport aux objectifs recherchés et qu'il convient de poursuivre le séquençage ERC.

VARIANTE N° 4 : RECHERCHE D'UNE COHERENCE D'ENSEMBLE ...

L'implantation de la variante n°3 s'est révélée plutôt bien adaptée compte tenu des sensibilités écologiques, paysagères, patrimoniales et touristiques mises en évidence. Aussi la variante n°3 (ci-avant) s'est attachée à corriger les impacts majeurs observés sur les deux premières variantes, en proposant des mesures d'évitement (géographique) et de réduction adaptées (géographique et technique).

En outre, la variante n°4 (ci-après) s'attache, à corriger les impacts résiduels observés sur cette variante n°3, en proposant de nouvelles mesures adaptées aux objectifs développés ci-après.

Cette variante (**gabarit de 150 m maintenu**) est toujours composée de 2 lignes d'éoliennes alignées selon un axe nord-est / sud-ouest (cf. carte en page suivante).

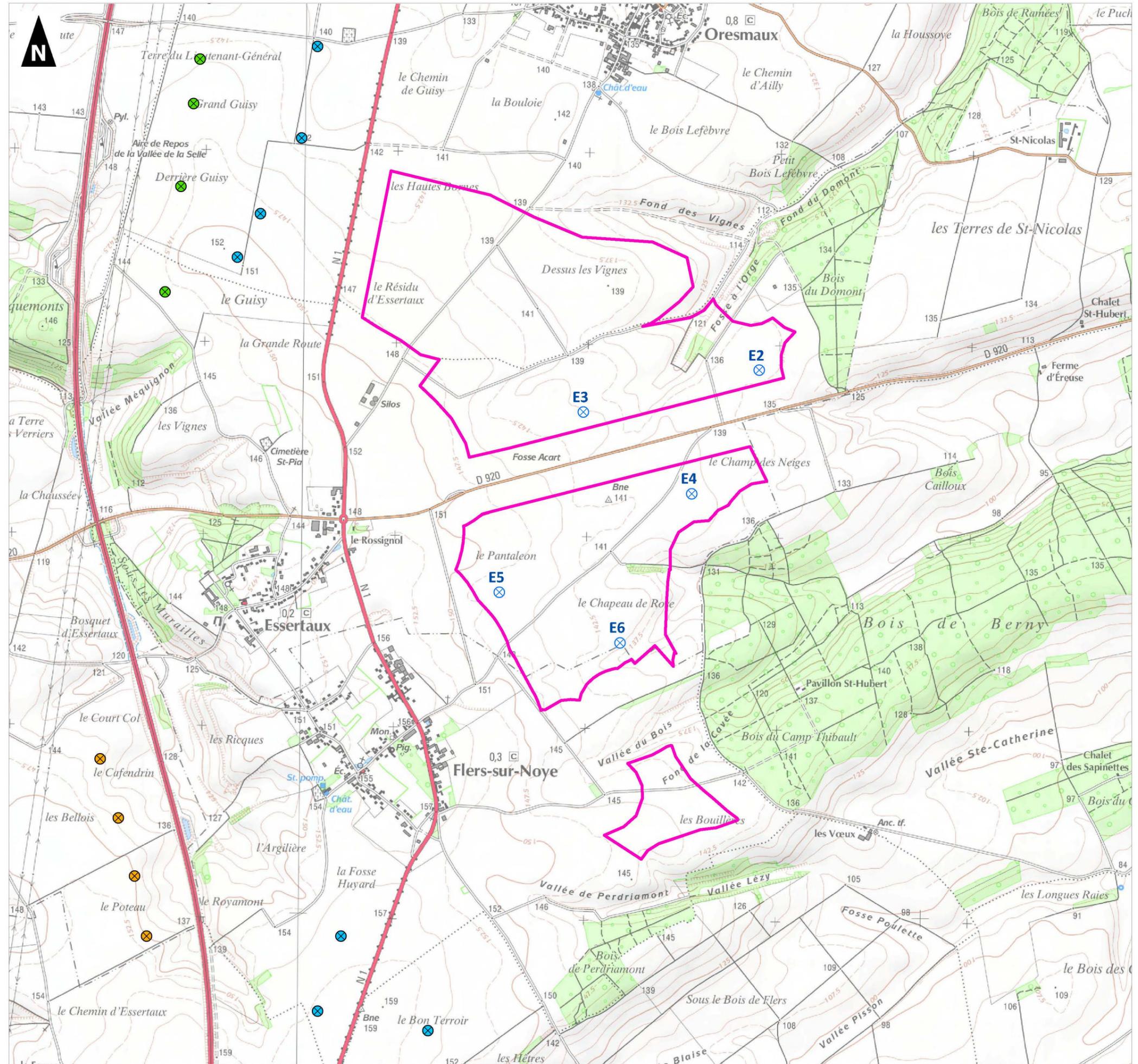
NB : L'implantation respecte toujours l'ensemble des contraintes et servitudes techniques identifiées.

OBJECTIF(S) RECHERCHE(S)

- Maintenir le soulignement du pôle de structuration n°4 du SRE ;
- Souligner le vallon du bois du Domont (recommandation prioritaire formulée par le paysagiste sur le plan local) ;
- Diminuer l'effet de diffusion du projet constaté sur la variante n°3 ;
- Maintenir la trame d'implantation favorisant le rendement énergétique du parc éolien ;
- Maintenir l'implantation en « phase » avec les zones à enjeux identifiées sur le plan écologique.

**Analyse des variantes
- Variante 4 -**

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Eolienne projetée
- Limite communale
- Contexte éolien**
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction



Mètres

1:20 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

ANALYSE ECOLOGIQUE - VARIANTE N° 4

ENJEUX & CONSTATS

Flore et Habitats

Toutes les éoliennes sont dans des milieux agricoles de moindre impacts.

Avifaune migratrice

L'éolienne la plus au nord (E1) a été supprimée par rapport à la variante précédente. Cette configuration entraîne un risque de collision et un effet barrière très faibles.

Avifaune hivernante

Pas d'enjeu particulier identifié lors de l'état initial. De ce fait un impact très faible est pressenti.

Avifaune nicheuse

Toutes les éoliennes sont situées dans des secteurs à enjeux faibles, à plus de 250 m des boisements. L'éolienne E2 se trouve dans un secteur de nidification de l'Œdicnème criard. Toutefois, l'espèce est peu sensible à l'éolien. De ce fait, cette éolienne aura un impact faible sur l'espèce. De ce fait un impact faible est pressenti.

Chiroptères

Toutes les éoliennes sont situées dans des secteurs à enjeux faibles, à plus de 250 m des boisements.

Autres faunes

Toutes les éoliennes sont dans des milieux agricoles de moindre impacts.

CONCLUSION(S)

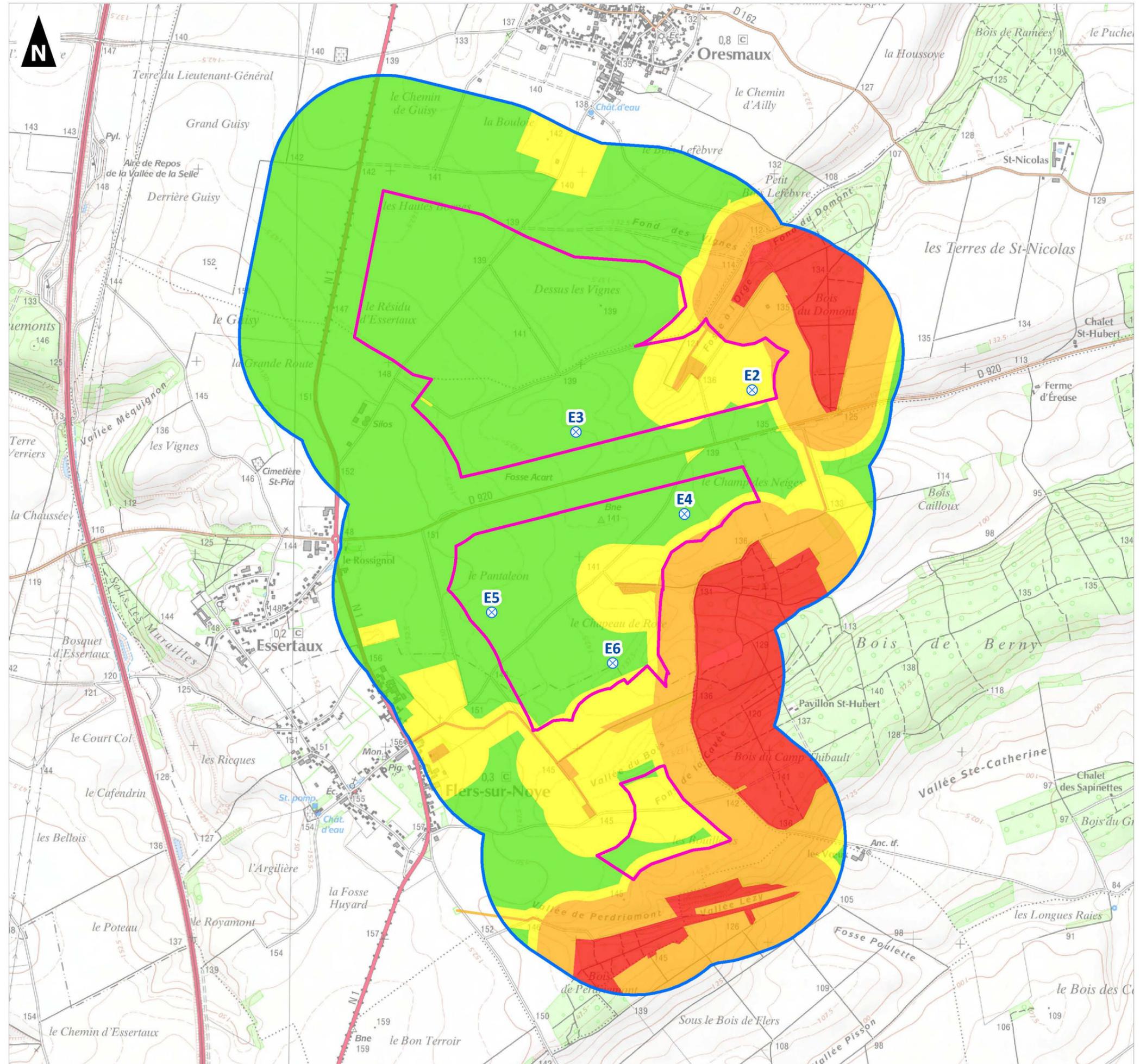
Cette variante conclue de nouveau à des impacts très faibles sur la flore, l'autre faune et sur les chiroptères. L'impact reste également faible sur les oiseaux, même si l'implantation de l'éolienne E2 demeure dans un secteur de nidification de l'Œdicnème criard.

Projet éolien du Camp Thibault (80)

Volet écologique du DDAE

**Le projet au regard
des enjeux écologiques
- Variante 4 -**

-  Eolienne projetée
-  Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
-  Aire d'étude immédiate (600 m)
-  Enjeux très faibles
-  Enjeux faibles
-  Enjeux modérés
-  Enjeux Forts
-  Enjeux très forts



1:20 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

ANALYSE PAYSAGERE ET PATRIMONIALE - VARIANTE N° 4

ENJEUX & CONSTATS

ATOUTS

- Le projet suit l'orientation des parcs éoliens proches du contexte existant.
- Le projet souligne le vallon du bois du Domont (recommandation prioritaire formulée par le paysagiste sur le plan local).

FAIBLESSES

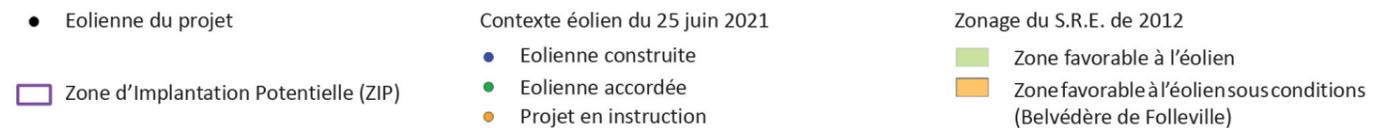
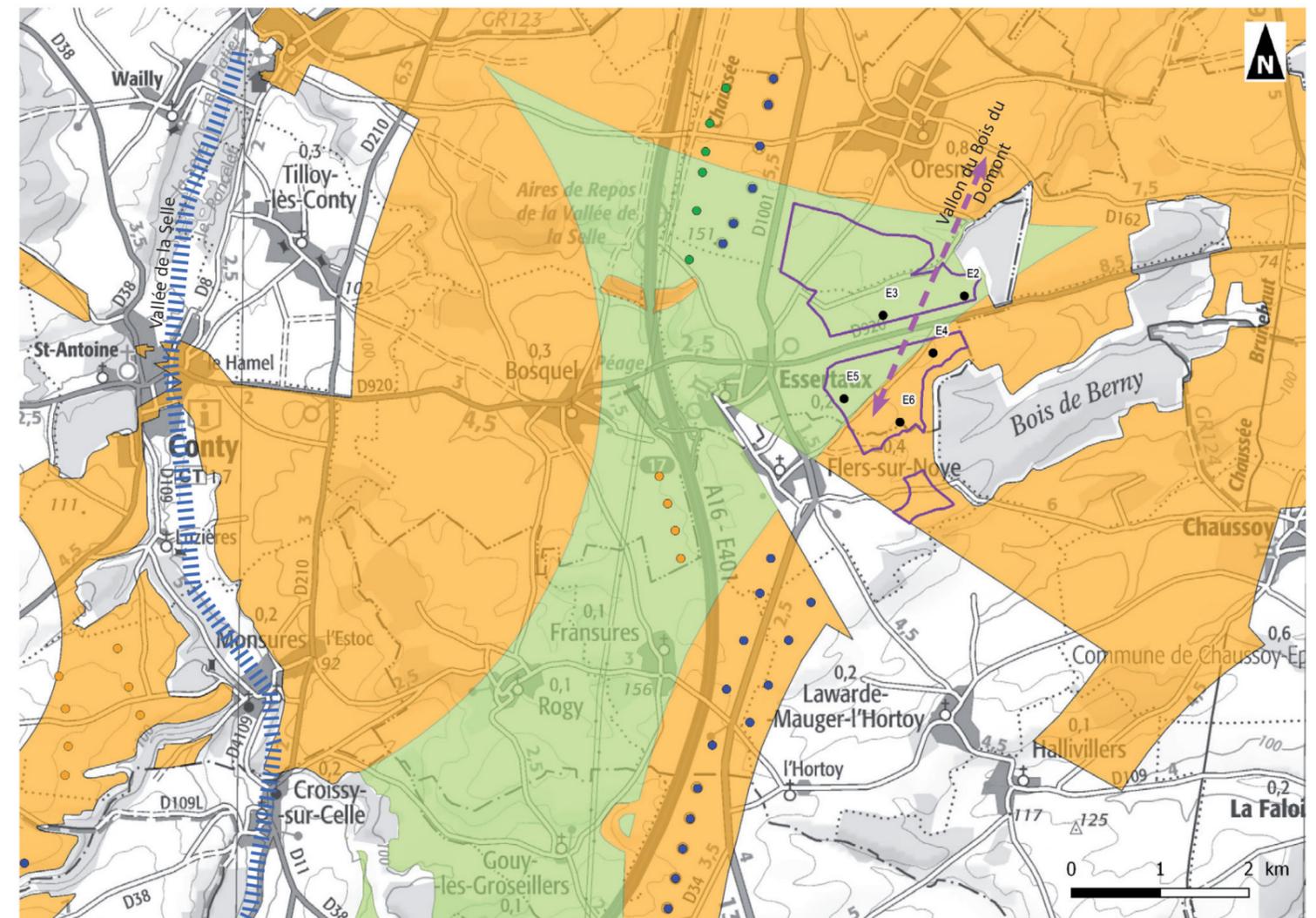
- Un impact résiduel modéré a lieu pour le photomontage n°30 car l'éolienne E2 contribue à étaler le projet.
- Une extension du parc est constatée depuis Folleville (photomontage n°42) du fait de l'éolienne E2.

Afin d'identifier les interactions de cette variante, une analyse par photomontages a été réalisée (cf. ci-après : pages 220 à 231).

CONCLUSION(S)

Cette variante n°4 correspond majoritairement à la recherche d'une cohérence d'ensemble :

- **Soulignement du pôle de structuration n°4 du SRE ;**
- **Soulignement de l'orientation des parcs éoliens proches ;**
- **Limitation de l'effet de diffusion du projet par rapport à la variante n°3.**



■ **CHOIX DES PHOTOMONTAGES POUR LES SCENARIOS 1 à 4**

5 prises de vue ont été choisies pour comparer les scénarios 1 à 4. Leur choix découle des sensibilités majeures de l'état initial paysager et des attentes de l'ancien SRE de 2012.

PM	Localisation	Thème	Intérêt(s) du point de vue
4	Entrée sud d'Essertaux	Lieu de vie	Evaluer la visibilité du projet depuis un lieu de vie proche, Evaluer la composition dans sa géométrie
13	L'Hortoy en sortie nord-ouest	Lieu de vie	Evaluer la visibilité du projet depuis un lieu de vie proche, Evaluer l'insertion du projet par rapport au parc construit du Quint
30	RD1001 entre Oresmaux et Essertaux	Paysage	Assurer la cohérence du projet éolien avec les parcs éoliens existants implantés le long de la RD1001 Evaluer la compacité ou la diffusion du projet éolien sur le plateau.
42	Folleville, sortie ouest par la RD109	Patrimoine et vigilance SRE du zonage favorable sous conditions de la ZIP	Evaluer l'effet de diffusion du projet éolien depuis ce belvédère important
46	Conty au lieu-dit «Blanche Voie»	Patrimoine, paysage, attentes du SRE	Evaluer le gabarit du projet avec la vallée de la Selle, la cohérence de l'implantation au sein du pôle de structuration du SRE en considération du contexte éolien Evaluer la présence ou l'absence d'un effet barrière.

■ **photomontage 30 - RD1001, entre Oresmaux et Essertaux.**



■ **photomontage 42 - Folleville, sortie ouest par la RD109.**



■ **photomontage 4 - Essertaux, entrée sud et silhouette villageoise.**



■ **photomontage 46 - Conty au lieu-dit «Blanche Voie», église MH, AVAP de Conty, vallée de la Selle**



■ **Photomontage 13 - L'Hortoy, sortie nord-ouest par la route de Fransures.**



Projet éolien du Camp Thibault (80)

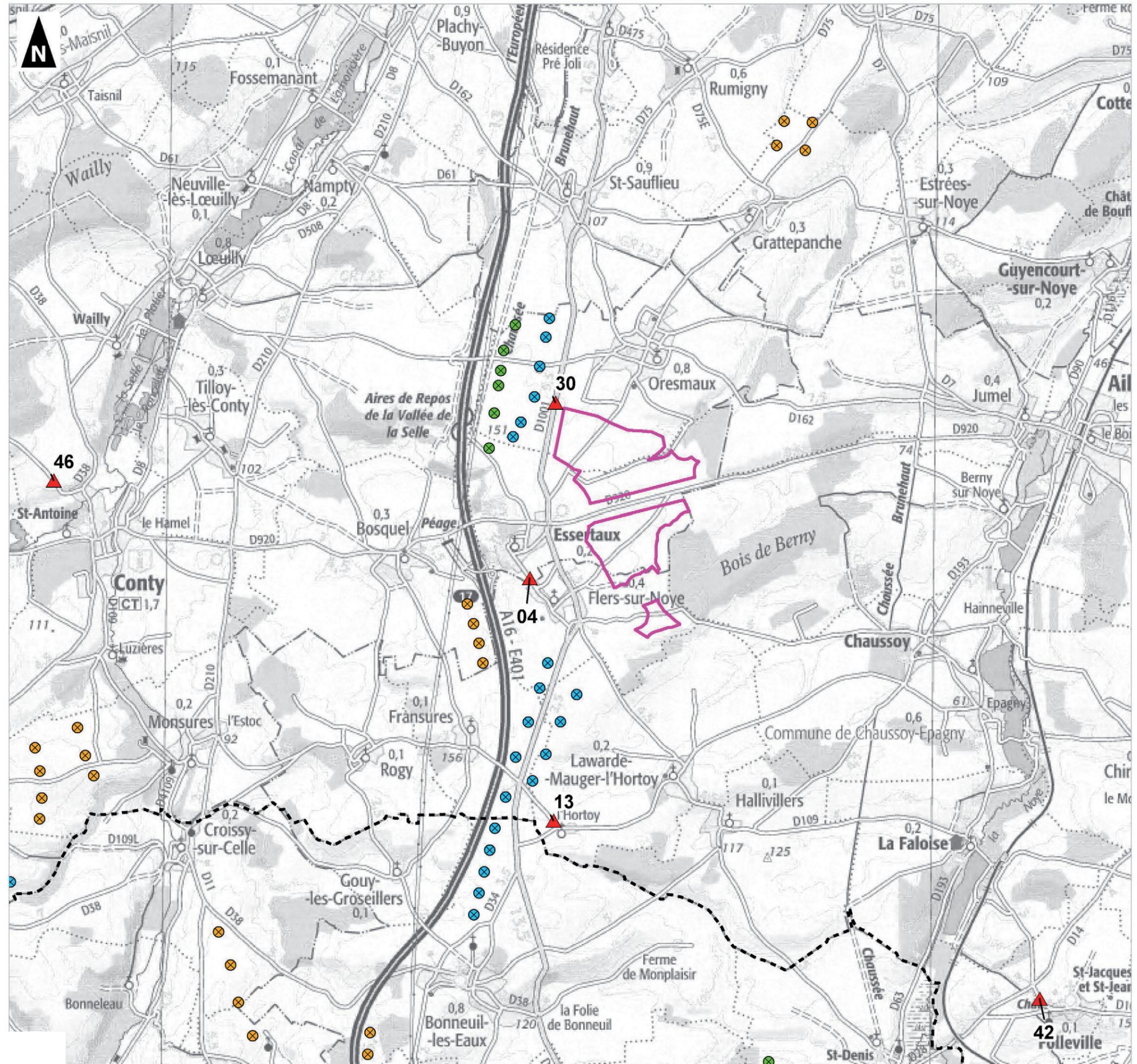
Demande d'Autorisation Environnementale

Points de vue
pour la comparaison
des scénarios 1 à 4

- Point de vue
- Zone d'Implantation Potentielle
- Limite départementale

Contexte éolien (25 Juin 2021)

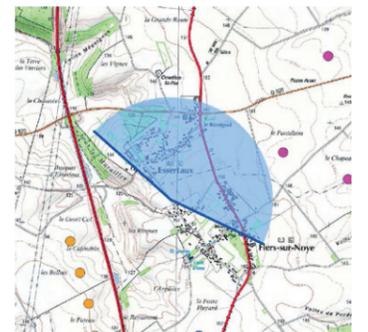
- Eolienne construite
- Eolienne accordée
- Projet en instruction



1:60 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

photomontage 4 - Essertaux, entrée sud et silhouette villageoise



Scénario 3

Essertaux



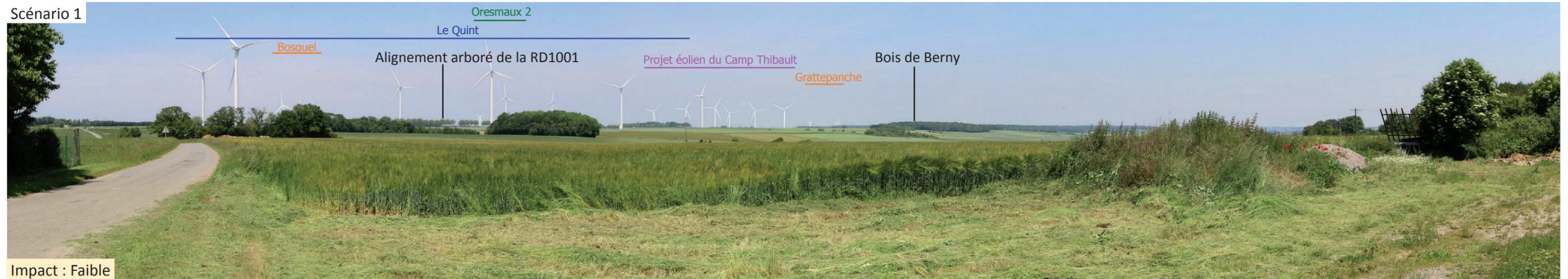
Scénario 4

Essertaux

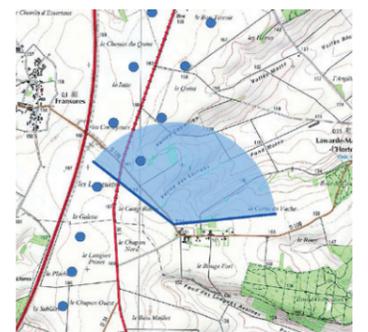
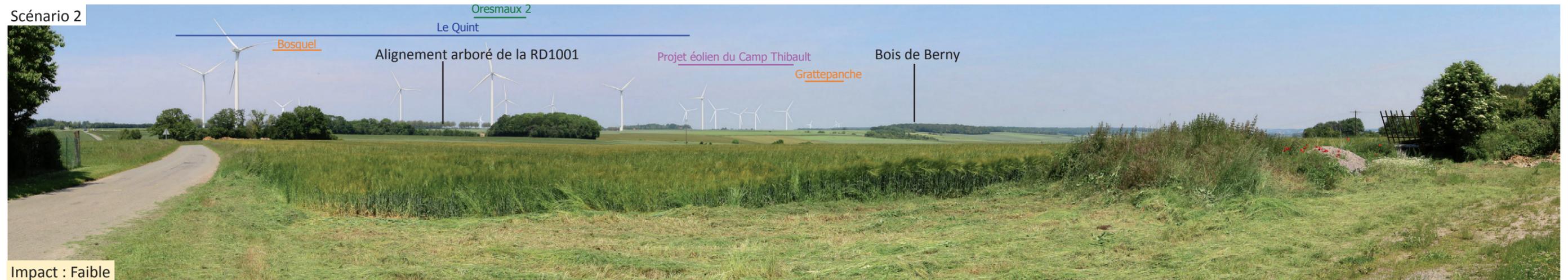


Photomontage 13 - L'Hortoy, sortie nord-ouest par la route de Fransures.

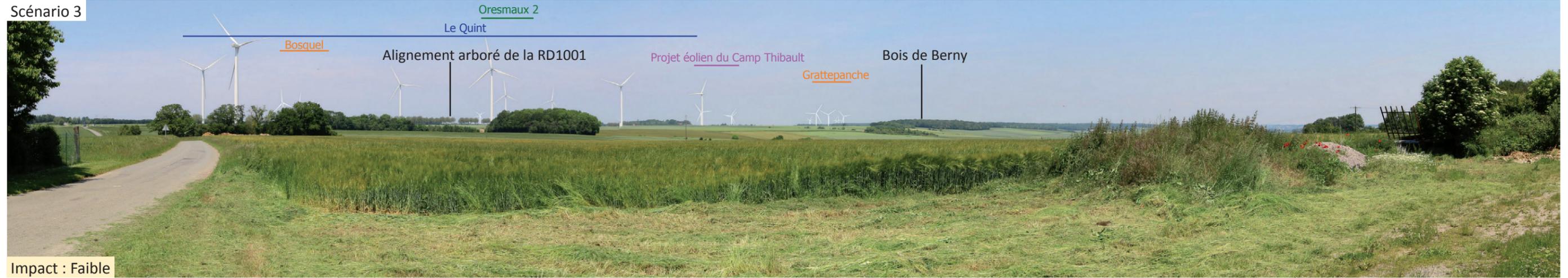
Scénario 1



Scénario 2

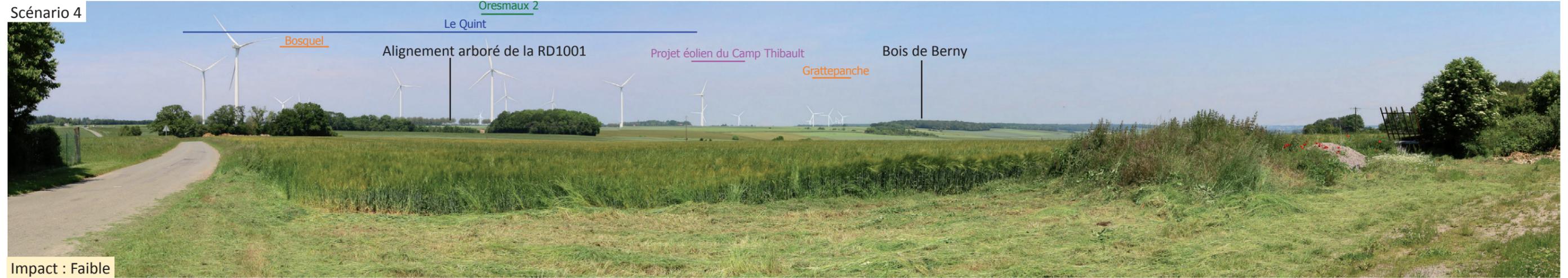


Scénario 3

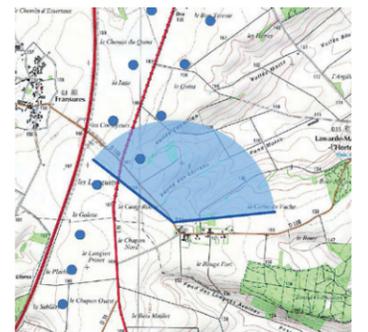


Impact : Faible

Scénario 4



Impact : Faible

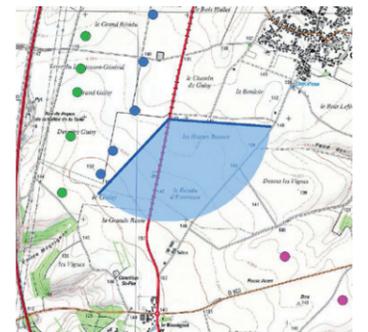


Photomontage 30 - RD1001, entre Oresmaux et Essertaux

Scénario 1



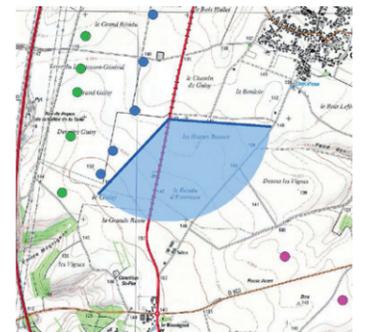
Scénario 2



Scénario 3

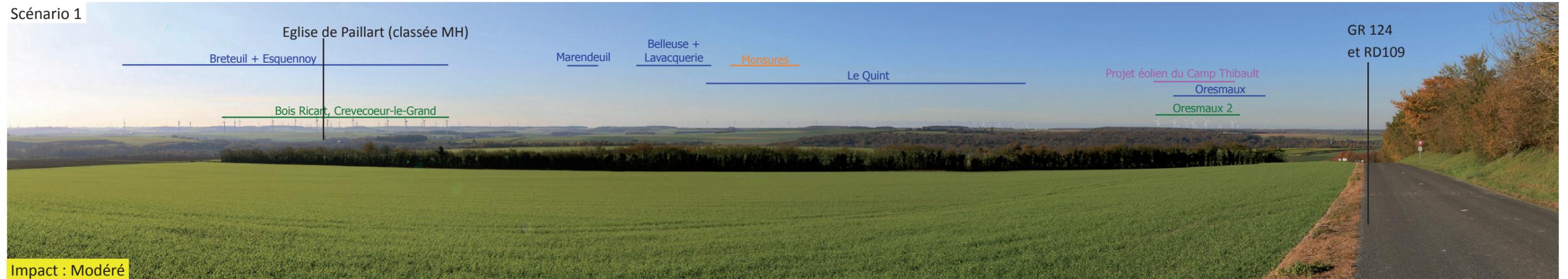


Scénario 4

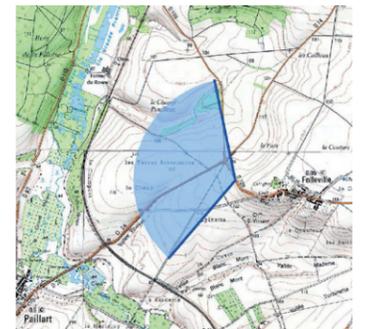


Photomontage 42 - Folleville, sortie ouest par la RD109, tour (MH), église (UNESCO), GR124

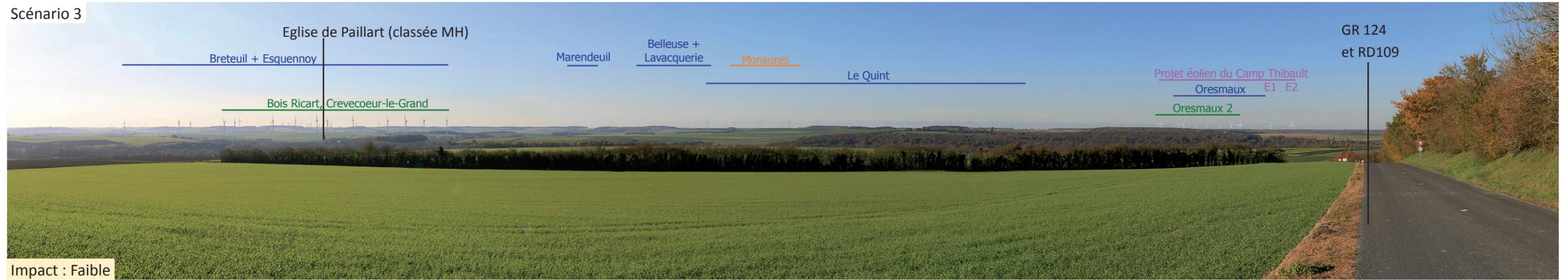
Scénario 1



Scénario 2



Scénario 3



Scénario 4

